



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Faculté  
de santé  
Université  
de Toulouse

# GUIDE DES STAGES

2<sup>e</sup> cycle des études médicales

Année universitaire 2025 / 2026



Université  
de Toulouse



# Table des matières

<b>01. CONTACTS</b>	<b>3</b>
<b>02. LA REGLEMENTATION</b>	<b>4</b>
02.1 Cadre réglementaire – Organisation des stages	4
02.1.1 Cadre général	4
02.1.2 Rattrapage des stages	11
02.1.3 Validation des stages	11
02.1.4 Préconisation du service de santé au travail	12
02.1.5 Les congés / absences / grèves	12
02.2 Les stages à réglementation spécifique	15
02.2.1 Stage en Médecine Générale chez le praticien	15
02.2.2 Stage hospitalier hors CHU	16
02.2.3 Stage en Outre-mer	18
02.2.4 Stage à l'Étranger (Service de la Coopération européenne et Internationale)	18
02.2.5 Stage de MASTER 1 Dérogatoire	19
02.2.6 Stage SCOPE	20
02.2.7 Stage inter CHU en France géré par l'ACEMT	21
02.2.8 Stage CADET DE SANTE	23
02.3 Informations complémentaires	24
<b>03. LA PEDAGOGIE</b>	<b>27</b>
03.1 Les objectifs de stage	27
03.2 Les projets pédagogiques de stage	27
03.3 L'écrit de stage	27
<b>04. L'EVALUATION</b>	<b>29</b>
04.1 L'évaluation supervisée (grille standardisée)	29
04.2 L'écrit de stage	29
<b>05. LES COMMISSIONS</b>	<b>31</b>
05.1 Commission de validation des stages du 2 <sup>nd</sup> cycle	31
05.2 Commission des stages et gardes	31
05.3 Commission des étudiants en difficulté	31
<b>06. LES ANNEXES</b>	<b>32</b>

## 01. CONTACTS

- Responsable pédagogique des stages : **Pr. Yannick DEGBOE**  
[degboe.y@chu-toulouse.fr](mailto:degboe.y@chu-toulouse.fr)
- Responsable pédagogique des stages médecine générale : **Dr. Bruno CHICOULAA**  
[bruno1.chicoulaa1@dumg-toulouse.fr](mailto:bruno1.chicoulaa1@dumg-toulouse.fr)
- Responsable pédagogique du second cycle : **Pr. Sandrine CHARPENTIER**  
[charpentier.s@chu-toulouse.fr](mailto:charpentier.s@chu-toulouse.fr)
- Responsable pédagogique des DFASM<sub>1</sub> : **Pr. Alessandra BURA-RIVIERE**  
[bura-riviere.a@chu-toulouse.fr](mailto:bura-riviere.a@chu-toulouse.fr)
- Responsable pédagogique des DFASM<sub>2</sub> : **Pr. Emilie MONTASTIER**  
[montastier.e@chu-toulouse.fr](mailto:montastier.e@chu-toulouse.fr)
- Responsable pédagogique des DFASM<sub>3</sub> : **Pr. Marie FARUCH**  
[faruch.m@chu-toulouse.fr](mailto:faruch.m@chu-toulouse.fr)
- Responsable scolarité : **Mme Manon ANDRE**  
[manon.andre1@utoulouse.fr](mailto:manon.andre1@utoulouse.fr)
- Coordinatrice des stages : **Mme Rosine SOUMAH**  
[sante.mmp.stages@utoulouse.fr](mailto:sante.mmp.stages@utoulouse.fr)

## 02. LA REGLEMENTATION

### 02.1 Cadre réglementaire – Organisation des stages

#### 02.1.1 Cadre général

Au cours du 2<sup>nd</sup> cycle, l'étudiant en médecine doit effectuer annuellement 26 semaines de stages à temps plein (soit **21 semaines de présence effective** et 5 semaines de congés annuels). Ces stages lui permettent d'acquérir les compétences nécessaires à la pratique de son futur métier. Ils sont obligatoires. L'étudiant doit également **valider 25 gardes** pendant son 2<sup>ème</sup> cycle.

Ces stages et ces gardes participent à la validation du second cycle.

#### a. DFASM<sub>1</sub>

Les étudiants participent à l'activité hospitalière durant l'année universitaire en effectuant 4 stages d'une durée totale de 15 semaines à temps plein pendant l'année universitaire et 1 stage de 6 semaines à temps plein l'été. A noter l'exception du stage aux Urgences/SAMU qui est à mi-temps sur une durée double d'un stage classique. Ces stages alternent avec les enseignements. La moitié des étudiants effectuent un stage en médecine générale durant l'année universitaire, l'autre moitié effectuant un stage aux Urgences/SAMU. Les étudiants qui passent aux Urgences/SAMU en DFASM<sub>1</sub> passent en médecine générale en DFASM<sub>2</sub>, et réciproquement.

Les étudiants effectuent un stage obligatoire dans la région Occitanie Ouest hors CHU de Toulouse d'1 mois pendant l'année de DFASM<sub>1</sub> ou de DFASM<sub>2</sub>.

Cette activité hospitalière est validée pour chaque stage de façon indépendante.

La validation de tous les stages est obligatoire pour passer dans l'année supérieure. L'étudiant qui n'aurait pas validé une période de stage aura la possibilité de la rattraper dans la même année universitaire durant l'été en accord avec le chef de service et le référent universitaire des DFASM<sub>1</sub> du département MMP.

En DFASM<sub>1</sub>, les stages à effectuer seront les suivants de septembre à mai :

- Bloc 1 : Urgences et Médecine Générale
- Bloc 2 : Diabétologie/ Endocrinologie/ Nutrition/ Médecine digestive/ Chirurgie Digestive/ Oncologie digestive/ Urologie/ CMF/ Ophtalmologie/ ORL/ Dermato
- Bloc 3 : Cardiologie/ Médecine Vasculaire/ Chirurgie Cardiaque/ Chirurgie vasculaire/ HTA/ Gériatrie/ PUM/ Maladies Infectieuses
- Bloc 4 : Traumatologie et Chirurgie Orthopédique/ Rhumatologie/ Pneumologie/ stage hors CHU en Occitanie ouest.

L'étudiant choisira un seul terrain de stage dans chacun de ces blocs.

Les stages se répartissent en deux périodes :

- Avant les examens du 2ème semestre : 15 semaines à temps plein pendant lesquels les congés ne sont pas autorisés sauf accord à titre exceptionnel après du chef de service et du référent universitaire de DFASM1. A noter que les étudiants qui sont en stage pendant les périodes incluant les vacances de Noël et/ou de printemps bénéficient d'une semaine de congés annuels obligatoires sur ces périodes. De fait, ces périodes sont majorées d'une semaine pour permettre la prise de ces congés annuels. Les dates de départ en congé sont validées par le responsable de terrain de stage concerné.
- Après les examens du 2ème semestre (=stage d'été) : 6 semaines de présence effective à temps plein sur les 12 à 13 semaines d'été. Les dates de présence dans le service sont fonction des capacités d'accueil et d'encadrement et sont fixées par le responsable de terrain de stage.

Pendant l'année tous les étudiants en stage à Toulouse participent à l'activité des urgences adultes et du SAMU sur les jours ouvrés et les gardes (planning inter promo).

Lors du passage en stage Urgences/SAMU, les étudiants valideront le niveau 2 de la formation aux gestes et soins d'urgence (recyclage).

Les étudiants provenant d'outre-mer (DROM-COM) ou ayant des parents (père/mère) domiciliés en Outre-mer, ont la possibilité de réaliser leur stage d'été dans leur département d'origine après validation par la scolarité et par les facultés d'outre-mer.

La validation de l'année exige une présence effective dans les terrains de stage de 21 semaines équivalent à 20 ECTS par année.

En cas de non validation d'un stage, celui-ci sera rattrapé intégralement durant l'été, en plus du stage d'été. En cas de stage non rattrapé, l'étudiant devra redoubler.

En cas de stage non validé supérieur à 1, l'étudiant devra redoubler et il réalisera l'intégralité des stages pendant son année de redoublement.

## **b. DFASM2**

Les étudiants participent à l'activité hospitalière durant l'année universitaire en effectuant 4 stages d'un mois à temps plein (à l'exception de celui qui se déroule pendant 2 mois à mi-temps) alternant avec l'enseignement qui se déroule durant le DFASM1 ou le DFASM2. Les étudiants passés aux Urgences/SAMU en DFASM1 passent en médecine générale en DFASM2, et réciproquement.

Les étudiants qui n'ont pas effectué leur stage hors-CHU Occitanie Ouest en DFASM1 effectuent un stage hors CHU en Occitanie Ouest d'un mois obligatoire pendant l'année de DFASM2.

Cette activité hospitalière est validée pour chaque stage de façon indépendante.

La validation de tous les stages est obligatoire pour passer dans l'année supérieure.

En cas de non validation d'un stage, celui-ci sera rattrapé intégralement. L'étudiant qui ne valide pas une période de stage doit la rattraper après la première session d'examens du deuxième semestre (S10) en parallèle du stage allégé. C'est-à-dire qu'il cumule son stage de rattrapage et le même

nombre de plages de travail (jours ou nuits) que les étudiants en stage allégé au SAMU/SMUR et urgences.

En cas de stage non rattrapé, l'étudiant devra redoubler.

En cas de stage non validé supérieur à 1, l'étudiant devra redoubler et il réalisera l'intégralité des stages pendant son année de redoublement.

Pendant l'année tous les étudiants en stage à Toulouse participent à l'activité des urgences adultes et du SAMU sur les jours ouvrés et les gardes (planning inter promo).

Lors du passage en stage Urgences/SAMU, les étudiants valideront le niveau 2 de la formation aux gestes et soins d'urgence (recyclage).

En DFASM<sub>2</sub>, les stages à effectuer seront les suivants de septembre à mai :

- Bloc 1 : Urgences et Médecine Générale
- Bloc 2 : Pédiatrie/ Gynécologie/ Psychiatrie/ Pédopsychiatrie
- Bloc 3 : Oncologie et Hématologie/ Néphrologie/ Médecine Interne/ Maladies Infectieuses
- Bloc 4 : Neurologie, Neurochirurgie, Douleur/ Médecine Physique et de Réadaptation/ ORL/ Chirurgie Maxillo-Faciale / Gériatrie/ Stage hors CHU en Occitanie Ouest

L'étudiant choisira un seul terrain de stage dans chacun de ces blocs.

Les stages se répartissent en deux périodes pendant une année universitaire :

- Avant les examens du 2<sup>ème</sup> semestre : 15 semaines à temps plein pendant lesquels les congés ne sont pas autorisés hormis une semaine obligatoire aux vacances de Noël et une semaine aux vacances de Printemps.

- Après les examens du 2<sup>ème</sup> semestre (=stage d'été) : stage allégé au SAMU et aux urgences adultes jusqu'au 14 juillet inclus.

Après le 14 juillet, les étudiants sont libérés de leur stage. La validation de l'année exige une présence effective dans les terrains de stage de 21 semaines (équivalent à 20 ECTS par année).

### c. DFASM<sub>3</sub>

Les étudiants participent à l'activité hospitalière durant 4 périodes de 3 à 6 semaines à temps plein, y compris pour les stages Urgences et SAMU. Chaque stage est validé de façon indépendante. En l'absence de validation du stage celui-ci doit être rattrapé après les ECOS nationaux, et avant les jurys de validation du 2<sup>nd</sup> cycle (fin juin). En cas de stage non rattrapé, l'étudiant devra redoubler. Au-delà d'un stage invalidé, l'étudiant sera dans l'obligation de redoubler son année et réalisera l'intégralité des stages. Durant la période de Noël, les DFASM<sub>3</sub> participent au planning des urgences et du SAMU avec les DFASM<sub>1</sub>, en dehors de leur semaine de vacances.

Les stages à l'étranger ne pourront se faire que sur 2 périodes :

- Lors du 1<sup>er</sup> stage

- Ou après les ECOS Nationaux une fois les obligations de stage totalement remplies (il s'agira donc d'un stage supplémentaire, sur volontariat, non pris en compte pour les points parcours).

Pendant l'année tous les étudiants en stage à Toulouse participent à l'activité des urgences adultes et du SAMU sur les jours ouvrés et les gardes (planning inter promo).

Les étudiants auront la possibilité de faire un stage de Faisant Fonction d'Interne (FFI) (à partir du 1er juillet, d'une durée maximale de 6 semaines, et avant le 31 Octobre) après validation de la demande par le RTS (Réfèrent Terrain de Stage) et la Direction des Affaires Médicales (DAM) du CHU.

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un stage libre au sein du CHU de Toulouse, en plus des 21 semaines obligatoires, après les ECOS nationaux. Ils doivent au préalable avoir l'accord du chef de service hospitalier et du responsable pédagogique universitaire, avec un projet pédagogique défini. Les dates de stage doivent être comprises entre la fin des ECOS nationaux et le 31 août inclus. La demande, validée par le RTS et le responsable pédagogique universitaire des stages doit être faite auprès de la scolarité entre le 15 mars et le 15 avril au plus tard.

#### Calendrier pour l'année 2025-2026 de DFASM<sub>3</sub> :

- **Après les EDN d'octobre 2025, 2 semaines de congés**
- **Période 1 du 10/11/2025 au 04/01/2026 (total 8 semaines)**
  - 6 semaines de Stages (dont 1 semaine durant la période allant du 22 dec 2025 au 4 janv 2026)
  - 1 semaine de vacances prise entre le 22 déc 2025 et le 4 janvier 2026.
  - 1 semaine d'UE optionnelle (semaine du 15 déc 2025)
- **Période 2 du 5 janvier 2026 au 15 février 2026 (total 6 semaines)**
  - 6 semaines de stages
- **Période 3 du 16 février 2026 au 12 avril 2026 (total de 8 semaines)**
  - 6 semaines de stages
  - 1 semaine d'ECOS (ECOS facultaires du 16 au 19 mars 2026)
  - 1 semaine d'UE optionnelles de complément (02 au 06 mars 2026)
- **Période 4 du 13 avril 2026 au 24 mai 2026 (soit total de 6 semaines)**
  - 3 semaines de stages
  - 1 semaine de vacances
  - 2 semaines de révision avant les ECOS
- Dates prévisionnelles des **ECOS nationales 27 au 29 Mai 2026** (sous réserve de confirmation du CNG)
- Après les ECOS, pas d'obligation de stage pour les étudiants ayant validé leurs 21 semaines de stages et leurs 25 gardes.

#### d. Stages d'été

##### DFASM<sub>1</sub> :

Ce stage se déroule au sein du CHU. Le stage d'été de DFASM<sub>1</sub> débute dès la fin de la première session d'examens du 2nd semestre pour se terminer le Dimanche précédant la reprise des enseignements (Semaine d'accueil et d'enseignements introductifs aux stages) inclus. La garde de jour et de nuit précédant la reprise des enseignements est incluse dans le stage. Les étudiants en stage d'été doivent donc assurer ces gardes.

En DFASM<sub>1</sub> l'étudiant fait son stage d'été :

- 1) soit dans les terrains habituellement ouverts en DFASM<sub>1</sub> sauf urgences adultes et SAMU
- 2) soit dans certains terrains du CHU non ouverts durant l'année (comme par exemple les laboratoires hospitaliers) sur demande motivée des étudiants intéressés auprès du RTS où se déroule le stage et confirmé par écrit par le RTS et après accord de la scolarité. Ces étudiants sont alors directement affectés dans ces terrains de stage et ne participent pas au choix du stage d'été.
- 3) soit cas particulier : des étudiants originaires des DROM-COM ont la possibilité de réaliser un stage dans leur DROM-COM d'origine. Ce stage doit avoir une durée minimale de 3 semaines. Les semaines restantes afin de compléter les 6 semaines effectives du stage d'été seront à effectuer au CHU.

Tous les étudiants en stage de DFASM<sub>1</sub> à Toulouse participent aux plages de travail de jour, de nuit et de Week End et jours fériés des Urgences adultes et du SAMU à partir du 15 juillet.

Tout étudiant *non soumis à un rattrapage de stage invalidé* bénéficie de droit de 3 semaines sans obligation de stage, ni obligation de gardes, entre la fin de la première session d'examen et la reprise des enseignements. Les dates de ces 3 semaines sont fixées par accord entre les RTS de stage d'été et les étudiants affectés dans leur terrain de stage.

#### **DFASM<sub>2</sub> :**

Le stage d'été de DFASM<sub>2</sub> débute dès la fin de la première session d'examens du 2nd semestre pour se terminer le 14 juillet inclus. Il s'agit d'un stage dit « allégé » aux urgences Adultes et au SAMU/SMUR.

#### **e. Procédure de choix de stages**

Les places sont ouvertes en fonction du nombre d'étudiants inscrits en début d'année ; le nombre de places est donné par le gestionnaire des stages avant les vacances d'été à partir des listes provisoires suite aux jurys.

Le Responsable universitaire des stages définit le nombre de places d'accueil par service, selon les capacités d'accueil locales précisées par les responsables de service.

Les données de terrain de stage et de places disponibles sont ensuite intégrées sur la plateforme « appli stage » pour la préparation du choix de stage qui a lieu en présentiel fin août.

#### **Pour les DFASM<sub>1</sub> et DFASM<sub>2</sub> :**

- 8 groupes de 45-50 étudiants. 8 rotations sont prévues
- Le choix des stages se déroule au Grand Amphi des Allées Jules Guesde durant la semaine de pré-rentree, à savoir la dernière semaine d'août. Dès la rentrée les étudiants sont affectés soit en stage, soit en cours (Cf Calendrier Blocs et terrains de stage DFASM ouverts pour l'organisation de l'année).

Pour les DFASM<sub>1</sub> et DFASM<sub>2</sub>, une fois le choix de stage effectué sur la plateforme, **aucune demande de changement de terrain de stage ne sera possible**. Cela inclut le stage allégé d'été de DFASM<sub>2</sub>.

**Pour les DFASM<sub>3</sub> :**

- Le choix sera réalisé en ligne via l'application créée par le responsable informatique.
- Possibilité de stage à l'étranger, ERASMUS ou Scope, stage Master, uniquement au cours de la première période de stage ou après les ECOS nationaux.
- 2 Choix de stage : le 1<sup>er</sup> avant les EDN (fin septembre - début octobre) pour la 1<sup>ère</sup> période et le 2<sup>nd</sup> après les EDN (début décembre) pour les 3 dernières périodes
- Les démarches faites par les étudiants pour les stages de médecine générale doivent être portées à la connaissance du responsable des stages de médecine générale et la scolarité un mois avant le choix des stages. **Ces stages en Médecine générale ne sont possibles que durant la première et la deuxième période de stage, et uniquement hors Toulouse Métropole.**

Pour les DFASM<sub>3</sub> l'échange de stage est possible au cours des 7 jours suivant la publication des affectations visibles sur le carnet de stage. Seules les demandes d'échanges sur le principe "1 contre 1" sont acceptées. Ce sont les référents étudiants qui font remonter un récapitulatif des demandes de changement à la scolarité et le changement est définitif et non modifiable. La scolarité n'intervient en aucun cas dans l'échange, qui se fait de gré à gré entre étudiants. **Seules les demandes remontées par les référents étudiants seront prises en compte.**

**f. Les gardes**

Les dispositions réglementaires prévoient que les étudiants en médecine doivent, à partir de la première année du 2<sup>ème</sup> cycle et pendant toute la durée de ce cycle, effectuer au minimum 25 gardes hospitalières présentant un aspect formateur sous la responsabilité d'un praticien de garde.

Un décompte des gardes sera effectué à la fin de chaque année du 2<sup>ème</sup> cycle et les étudiants seront informés du nombre de garde restant à valider. L'étudiant doit être attentif au nombre de gardes réalisées afin d'atteindre le quota de 25 gardes en fin de cycle, avant la fin du mois de juin de l'année de DFASM<sub>3</sub>. La scolarité n'est pas en charge de la gestion des gardes, les étudiants doivent se rapprocher directement des responsables des plannings.

La scolarité effectue un suivi régulier du décompte des gardes effectuées et procèdera à un rappel semestriel au cours de l'année de DFASM<sub>3</sub>.

En cas de nombre de gardes insuffisant constaté à la fin du 1<sup>er</sup> semestre de DFASM<sub>3</sub>, l'étudiant pourra effectuer ses gardes en surnombre non rémunérées jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet et ce afin de ne pas pénaliser les étudiants de DFASM<sub>1</sub> et DFASM<sub>2</sub> qui doivent valider leur garde. **Aucun échange de garde entre DFASM<sub>3</sub> et DFASM<sub>1</sub> ou DFASM<sub>2</sub> n'est autorisé pour répondre à un besoin de rattrapage des gardes.**

A noter que des étudiants peuvent être amenés pour raison de santé et sur préconisation du service de santé au travail pendant leur cursus à ne faire que des ½ gardes.

Le nombre de ½ garde comptera pour moitié dans le décompte du nombre de garde sauf avis contraire de la commission des stages et gardes qui peut autoriser que la ½ garde compte pour une garde pleine.

**Les règles des gardes :**

- Garde = nuit ou Dimanche/Férié (journée)
- Repos de sécurité obligatoire de 11h le lendemain de garde
- Il n'est donc pas possible d'enchaîner 2 jours de suite des gardes de nuit
- Il n'existe donc pas de « garde non-validante »
- Toute garde est rémunérée (sauf dans le cas de gardes en surnombre)
- Comptabilisation des gardes par le nombre de gardes rémunérées (sauf dans le cas de gardes en surnombre)
- Pas de garde les veilles d'examen

#### **Les stages à garde sont :**

- Urgences/SAMU CHU
- Urgences Enfant
- Néphrologie
- Cardiologie
- Pneumologie
- Psychiatrie

Pour les étudiants affectés au stage urgences pédiatriques/pédiatrie générale : 4 à 5 gardes par mois avec récupération de garde le lendemain et pas de présence en stage obligatoire la journée précédant la prise de garde.

Pour les étudiants affectés en pédiatrie mais hors service d'urgences pédiatriques/pédiatrie générale : 2 gardes par mois avec possibilité d'en faire plus en accord avec leur service d'accueil et sur la base du volontariat.

En dehors des stages SAMU/Urgence et urgences pédiatriques, le nombre de gardes dans ces services est au maximum de 2 gardes par stage dont au maximum 1 garde en Week-end ou jour férié. Pendant ces stages à garde, il n'y a pas de gardes aux Urgences Adultes/SAMU.

Il n'y a pas de garde dans les stages hors CHU même si c'est un stage aux urgences.

Une garde ne peut pas tomber la veille d'un examen. Le principe de repos de garde est de 11h, empêchant toute activité hospitalière ou universitaire.

#### **L'absence de prise de garde non justifiée est sanctionnable (abandon de poste) :**

- 1ère fois : 1 garde à rattraper en week-end ou jour férié et reprise d'une garde au bénéfice de celui qui a dû dépanner en urgence
- 2ème fois : convocation par le Doyen du département MMP et sanction possible.

Les responsables du service où l'étudiant est de garde feront remonter l'absence de prise de garde non justifiée aux RPs (Responsables du planning) et à la scolarité.

Les responsables du service à garde, après concertation avec les RPs sur le jour de rattrapage de garde, enverront un message à l'étudiant concerné pour lui notifier le jour de la garde à rattraper. En cas de non prise de garde de rattrapage, la commission des stages et gardes sera informée.

A noter que les étudiants de DFASM<sub>3</sub> participent aux plages de travail jours/nuits aux urgences et SAMU pendant la période des vacances de Noël ainsi qu'entre la fin du stage de Noël et leurs examens de fin de premier semestre, hors étudiant SCOPE, DROM-COM, ERASMUS, Stages internationaux. Les étudiants en stage de Master sur Toulouse et son agglomération participent donc aux gardes.

Tous les étudiants de DFASM<sub>3</sub> ont droit à une semaine de congé pendant cette période, comme les autres étudiants.

### Indemnisation de la garde

Les gardes seront indemnisées selon le barème national. Les gardes sont indemnisées avec un décalage de 2 mois.

## 02.1.2 Rattrapage des stages

**Toute absence injustifiée de durée inférieure à 1 semaine (2 semaines pour un stage de 6 semaines) devra être rattrapée** dans le même terrain de stage pendant le stage d'été pour les DFASM<sub>1</sub>, en complément du stage allégé pour les DFASM<sub>2</sub> ou après les ECOS nationaux pour les DFASM<sub>3</sub>. Pour des raisons pédagogiques, la durée du rattrapage est de 1 semaine.

Pour les étudiants de DFASM<sub>1</sub> effectuant leur stage d'été en Outre-mer, le rattrapage devra être effectué avant leur départ.

**Toute absence injustifiée de plus d'une semaine (2 semaines pour un stage de 6 semaines) entraîne la non validation du stage** (cf. la partie Validation des stages)

**Toute absence justifiée (arrêt maladie) de plus d'une semaine (2 semaines pour un stage de 6 semaines) devra être rattrapée pendant le stage d'été de DFASM<sub>1</sub>**, en complément du stage allégé pour les DFASM<sub>2</sub> ou après les ECOS nationaux pour les DFASM<sub>3</sub>.

Les arrêts maladie doivent être transmis :

- A la direction des affaires médicales (DAM) du CHU ;
- A la gestionnaire des stages (scolarité) ;
- Au RTS

En cas d'arrêts maladie répétés, le département MMP se réserve le droit d'imposer un stage pendant l'été, de durée minimale égale à la durée cumulée des arrêts maladies.

En cas d'aménagement par le service de santé au travail, notamment l'exemption des gardes, un contrat pédagogique sera établi entre l'étudiant et le département MMP.

Pour les étudiants de DFASM<sub>3</sub>, les étudiants en deuxième session des EDN, les deux semaines de stage précédant l'examen seront libérées et les étudiants devront les rattraper après les ECOS nationaux dans le terrain de stage amputé pour un total de 3 semaines (2 semaines + semaine d'examen).

## 02.1.3 Validation des stages

L'étudiant doit valider au cours de l'année universitaire l'ensemble des stages hospitaliers/ambulatoires.

**Aucun stage ne peut être validé si l'absence de l'étudiant en stage excède 1 semaine pour les stages de 4 semaines et 2 semaines pour les stages de plus de 4 semaines (cf. la partie Cadre général). Cela est valable même en cas d'absence justifiée.**

L'étudiant n'ayant pas validé un stage devra le rattraper en :

- DFASM<sub>1</sub> : au cours de l'été
- DFASM<sub>2</sub> : avant le 15 juillet, en parallèle du stage allégé, donc en assurant les gardes/plages de temps de travail du stage allégé en plus de son stage rattrapé
- DFASM<sub>3</sub> : après les ECOS Nationaux jusqu'au 15 Juillet

L'approbation du chef de service et du référent universitaire DFASM<sub>1</sub>, DFASM<sub>2</sub> ou DFASM<sub>3</sub> du département MMP concerné est obligatoire.

L'étudiant doit rattraper la durée totale du stage invalidé.

A noter : En l'absence de rendu d'écrit de stage ou de grille de stage, le stage sera invalidé et rattrapé sur une durée de 2 semaines dans le service impacté.

Si l'étudiant redouble le DFASM<sub>1</sub>, le DFASM<sub>2</sub> ou le DFASM<sub>3</sub>, il doit refaire l'intégralité des stages à temps plein.

Une commission stages aura lieu au mois de juin. Un jury de validation du stage d'été se tiendra au cours de la dernière semaine d'Août afin de s'assurer de la validation de ce stage d'été et de la réalité de l'éventuel rattrapage. Les étudiants participent de manière anticipée aux choix de stage de l'année suivante.

#### 02.1.4 Préconisation du service de santé au travail

Aménagement ou exemption de gardes

- Tout aménagement ou exemptions ne seront pris en compte que si elles sont validées par la médecine du travail.
- Concernant l'aménagement du temps des gardes, une demi-garde peut valoir pour une garde complète uniquement après validation par la commission des stages et gardes. Les demi-gardes sont possibles uniquement lorsqu'elles sont justifiées par des restrictions d'ordre médical. Elles sont alors rémunérées à hauteur de la moitié d'une garde.

#### 02.1.5 Les congés / absences / grèves

##### Congés annuels :

La durée des congés annuels est fixée à 30 jours ouvrables (5 semaines) pour une année universitaire complète, soit du 1er septembre au 31 août. Le samedi étant compté comme jour ouvrable.

Les jours de congés non pris ne sont pas cumulables d'une année à l'autre.

Les congés ne peuvent pas être pris pendant les 15 semaines de stage définies par le planning des cours et des stages sauf situation exceptionnelle validée par le responsable du terrain de stage et le référent universitaire de DFASM<sub>1</sub>/ DFASM<sub>2</sub>/ DFASM<sub>3</sub>.

Les 5 semaines de congés annuel se répartissent en 1 semaine prise sur les congés de Noël et 1 semaine sur les congés de printemps, et 3 semaines l'été.

En dehors de ces congés, aucune absence n'est autorisée sauf cas exceptionnel validé par le RTS.

Des absences exceptionnelles en stage peuvent être autorisées en cas d'enseignement ou activités à caractère médical organisés par la Faculté. Les RTS seront informés de ces jours d'absence autorisés.

### **Congés sans solde :**

Une fois au cours du 2ème cycle, les étudiants peuvent bénéficier d'un congé supplémentaire de 24 jours ouvrables (soit 4 semaines **non fractionnables**), non rémunérés sous certaines conditions :

- La motivation du congé doit être en rapport avec des objectifs de formation médicale pratique d'une durée de 4 semaines (stage à l'étranger, mission sanitaire ou humanitaire). Ceci exclut la possibilité de congés sans solde pour convenances personnelles, y compris pour révisions universitaires
- Les demandes faisant exception à cette règle seront examinées par le/la responsable universitaire des stages (congés sans solde pour travail rémunéré avec un justificatif, contrat de travail et fiche de paie). Dans ce cas l'étudiant devra rattraper le stage dans sa totalité.

L'étudiant doit faire la demande auprès du département MMP et de la Direction des Affaires Médicales du CHU de Toulouse. Dans le cadre de la réforme du 2ème cycle, le congé sans solde sera préférentiellement demandé l'année de DFASM<sub>3</sub> après l'EDN national. Les autres situations seront à valider par la commission des congés sans solde.

Il est rappelé que le congé sans solde peut être refusé par la faculté. Il doit correspondre à un objectif de formation. Ce mois de congés sans solde ne peut pas être fractionné. Les étudiants prenant un congé sans solde ne peuvent pas effectuer de gardes au CHU durant ce congé.

### **Autorisation d'absence :**

Des autorisations d'absence pour événements familiaux sont accordés dans les conditions suivantes et sur justifications :

- Mariage-PACS : 5 jours
- Naissance : 3 jours
- Décès : 1 à 3 jours (selon le degré de parenté, selon les règles édictées par le CHU de Toulouse : Rubrique : "Événements familiaux" - Site intranet du CHU de Toulouse)
- Congés paternité : 28 jours
- Congé maternité : les règles générales d'arrêt de travail s'appliquent pour le congé maternité. En particulier la nécessité de rattraper les stages non effectués

Si les justificatifs d'absence ne sont pas fournis et sans rattrapage des stages, l'étudiant ne pourra pas valider son second cycle.

### **Redoublement :**

Les étudiants ne gardent pas le bénéfice des stages en cas de redoublement. L'étudiant redoublant doit donc effectuer à nouveau l'intégralité des stages de l'année. Le second cycle doit être réalisé en 6 ans maximum.

### **Arrêt maladie :**

Si l'étudiant est en arrêt maladie, il doit prévenir dès que possible :

- La Direction des affaires médicales (DAM).
- Le responsable pédagogique du service dans lequel il a été affecté
- La scolarité des stages : [sante.mmp.stages@utoulouse.fr](mailto:sante.mmp.stages@utoulouse.fr)

En cas d'absence de plus d'une semaine pour un stage de 4 semaines, et en cas d'absence de plus de 2 semaines pour un stage de plus de 4 semaines, le stage ne sera pas validé (cf. partie cadre général), même en cas d'absence justifiée.

Les étudiants de DFASM3 devront quant à eux rattraper le stage non validé après les ECOS nationales. Un jury de stage sera mis en place. Il devra statuer et décider en fin d'année sur les arrêts à répétition des étudiants et la suite à donner.

### **Le droit de grève :**

Les étudiants peuvent exercer leur droit de grève. Les règles sont celles définies par le CHU selon le code du travail :

Le droit de grève s'exerce dans le cadre d'un préavis déposé par une organisation syndicale représentative. Il correspond à un arrêt total du travail.

Il est possible de se déclarer gréviste pour 1h, 2h, une demi-journée ou une journée

Des retenues sur salaire sont réalisées à concurrence de la durée d'exercice du droit de grève déclaré par chaque gréviste.

Décision N°2019-031arrêtant la procédure d'organisation de la continuité des soins dans le cadre de grève : [2019\\_12\\_12\\_procedure\\_greve\\_signee.pdf](#) (chu-toulouse.fr).

### **Déclaration de grève :**

-Le personnel médical qui souhaite se déclarer gréviste envoie sa déclaration en respectant un délai de 48h avant la grève, délai nécessaire pour organiser la continuité des soins

-Modèle de déclaration individuelle de grève à utiliser [2021\\_Declaration\\_individuelle\\_de\\_greve.pdf](#) (chu-toulouse.fr)

-Envoi par mail à :

- Son chef de service, copie secrétariat au sein duquel il est affecté
- Le cas échéant au chef de service (copie secrétariat) du service dans lequel il est inscrit au planning de garde
- A la Direction des Affaires Médicales
- A la scolarité

Les grévistes s'étant officiellement déclarés à la direction des affaires médicales seront considérés comme ayant une absence justifiée, les grévistes non déclarés seront considérés comme ayant une absence non justifiée.

Pour ce qui relève des cours ou examens, d'un point de vue juridique, le droit de grève ne s'applique pas. Les étudiants restent soumis à l'obligation d'assiduité. Les absences à des cours avec présence obligatoire ou à des examens pourront être considérées comme des absences non justifiées.

Les absences justifiées pour grève obéissent aux mêmes règles de rattrapage des stages ou des gardes. En cas d'une durée de grève de plus d'un stage, la validation ou non des stages fera l'objet de négociations nationales de sortie de grève.

## 02.2 Les stages à réglementation spécifique

### 02.2.1 Stage en Médecine Générale chez le praticien

#### Cadre général :

Le stage de médecine générale en 2<sup>e</sup> cycle a pour objectif de permettre à l'étudiant :

- d'appréhender la relation médecin-patient en médecine générale et la place du médecin généraliste au sein du système de santé ;
- de se familiariser avec la démarche clinique en médecine générale, la sémiologie des stades précoces des maladies et des maladies prévalentes en ambulatoire : entretien avec le patient, analyse des informations recueillies, examen clinique médical, démarche diagnostique, prescription, suivi d'une mise en œuvre et coordination d'une thérapeutique ;
- de se familiariser avec la démarche de prévention et les enjeux de santé publique ;
- d'appréhender les notions d'éthique, de droit et de responsabilité médicale en médecine générale ambulatoire ;
- d'appréhender les conditions de l'exercice de la médecine générale en structure ambulatoire, le cas échéant pluriprofessionnelle ;
- d'appréhender la prise en charge globale du patient en liaison avec l'ensemble des professionnels dans le cadre d'une structure ambulatoire de premier recours ;
- de comprendre les modalités de gestion d'une structure ambulatoire.

Les étudiants, durant le deuxième cycle des études de médecine, accomplissent un stage chez un ou deux médecins généralistes au maximum, appelés " praticien (s) agréé (s)-maître (s) de stage des universités " (Cf arrêté du 22 décembre 2021).

#### Durée :

Similaire aux stages hospitaliers, à temps plein.

#### Procédure de choix de stages :

Le Responsable pédagogique des stages de médecine générale est en charge de la recherche de MSU et de l'affectation des étudiants de DFASM1 et DFASM2 en médecine générale.

Il est possible qu'un étudiant ne soit pas affecté sur Toulouse au vu de l'effectif important d'étudiants. Cependant, les affectations resteront dans l'agglomération Toulousaine sauf si le stage est à l'initiative des étudiants.

### **Pour les DFASM<sub>3</sub> :**

Les démarches faites par les étudiants pour les stages de médecine générale doivent être portées à la connaissance du responsable des stages de médecine générale et la scolarité un mois avant le choix des stages pour les stages de phases 1 ou 2.

L'étudiant a la possibilité de choisir personnellement un maître de stage sous certaines conditions :

- Médecin généraliste agréé MSU
- Le médecin généraliste doit exercer dans la région d'Occitanie, hors de Toulouse Métropole
- Il ne doit exister aucun lien de parenté entre étudiant et médecin généraliste.

Si l'étudiant souhaite choisir son médecin généraliste, il peut en faire la demande via un lien GoogleSheet communiqué par la scolarité en complétant les informations demandées.

Dès la validation des affectations par le Responsable pédagogique des stages médecine générale et avant le début du stage, les conventions de stage sont éditées et transmises aux MSU.

### **Modalités d'obtention de l'indemnité de transport**

Le CHU prend en charge une indemnité forfaitaire de transport pour les étudiants sous réserve :

- que le lieu de stage soit situé à une distance de plus de 15 kilomètres de l'unité de formation et de recherche dans laquelle ils sont inscrits
- lorsque le stage est organisé à temps plein, qu'il soit situé à une distance de plus de 15 kilomètres, tant de l'unité de formation et de recherche dans laquelle est inscrit l'étudiant que de son domicile.

Les étudiants doivent faire la demande par mail auprès de la DAM (ou le logiciel C4U).

A noter que cette indemnité n'est cumulable avec aucun dispositif de prise en charge totale ou partielle de frais de transport directement versé à l'intéressé.

## **02.2.2 Stage hospitalier hors CHU**

### **Objectifs :**

Le stage hospitalier hors CHU permet aux étudiants de réaliser un stage dans un hôpital général pour connaître les spécificités de ces stages dans le territoire de l'Occitanie Ouest.

### **Principes :**

Réaliser un stage obligatoire pendant le 2<sup>ème</sup> cycle d'1 mois temps plein qui doit correspondre à un bloc de stage pendant les années de DFASM<sub>1</sub> et DFASM<sub>2</sub>. Il peut être accessible de préférence à un binôme d'étudiants (à privilégier). Le stage hors CHU est un bloc en lui-même et ne modifie pas les choix de stages dans les autres blocs.

Tous les mois, un nombre défini d'étudiants de DFASM<sub>1</sub> et DFASM<sub>2</sub> va dans un service hospitalier d'un hôpital général. Dès la fin de leur stage, l'étudiant doit rendre un rapport de stage à la scolarité (Evaluation du RTS + évaluation de l'étudiant).

Les Stages hospitalier hors CHU sont régis par les prérequis suivants :

- Identification des terrains de stage avec encadrement pédagogique
- Acceptation des RTS (référents terrain de stage)
- Accord des DAM
- Gratuité de l'hébergement, des repas et d'un accès wifi pris en charge par les établissements d'accueil, sauf stage dans l'agglomération Toulousaine et la périphérie proche (Muret, Clinique Monier)
- Dédommagement financier pour les trajets
- Projets pédagogiques
- Inscription des RTS à la Maitrise de Stage Universitaire ou accueil d'internes

Les stages sont pourvus toute l'année sauf l'été. De nouveaux stages seront ouverts en fonction des besoins et de l'effectif total des étudiants.

La liste est publiée en annexe. Elle est actualisable chaque année.

A noter que des stages hospitaliers hors CHU pourront être proposés aux étudiants de DFASM<sub>3</sub> en fonction de leur projet professionnel à la condition de ne pas impacter le nombre de terrain de stages des DFASM<sub>1</sub> et DFASM<sub>2</sub>. Toutes les informations concernant ce stage doivent être envoyées à la scolarité au plus tôt afin qu'il puisse être validé un mois avant les choix de stages. L'hébergement gratuit dans ce cas précis n'est pas une obligation.

#### **Durée :**

Similaire au stage hospitalier en CHU

#### **Procédure de choix de stages :**

Les choix sont effectués en présentiel pour les DFASM<sub>1</sub> et DFASM<sub>2</sub> en même temps que leurs choix de stage du CHU.

#### **Modalités d'obtention de l'indemnité de transport**

Le CHU prend en charge une indemnité forfaitaire de transport pour les étudiants sous réserve :

- que le lieu de stage soit situé à une distance de plus de 15 kilomètres de l'unité de formation et de recherche dans laquelle ils sont inscrits
- lorsque le stage est organisé à temps plein, qu'il soit situé à une distance de plus de 15 kilomètres, tant de l'unité de formation et de recherche dans laquelle est inscrit l'étudiant que de son domicile.

Les étudiants doivent faire la demande par mail auprès de la DAM (ou le logiciel C4U).

A noter que cette indemnité n'est cumulable avec aucun dispositif de prise en charge totale ou partielle de frais de transport directement versé à l'intéressé.

### 02.2.3 Stage en Outre-mer

#### Cadre général :

Ce stage concerne les 5 Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion et les Collectivités d'Outre-Mer (COM) : Wallis et Futuna, la Polynésie française, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le stage DROM englobe les COM comme la Polynésie Française et la Nouvelle Calédonie.

Le Stage DROM concerne uniquement les étudiant(e)s de DFASM<sub>1</sub> pendant leur stage d'été, ainsi que les DFASM<sub>3</sub> durant la première période de stage.

Pour permettre la délivrance d'une convention de stage, l'étudiant devra fournir à la scolarité des justificatifs prouvant son lien avec la zone géographique concernée (justificatif de domicile et livret de famille) ainsi que l'accord de l'établissement d'accueil. Les justificatifs sont à fournir avant le 1<sup>er</sup> mai pour les DFASM<sub>1</sub> en amont de la procédure des choix de stage et avant le 1<sup>er</sup> septembre pour les DFASM<sub>3</sub>.

Une autorisation du FSD (fonctionnaire sécurité défense) de l'université sera requise avant chaque départ. Cette demande sera réalisée par la scolarité.

#### Durée :

Les stages pourront être réalisés sur une période de stage hospitalier selon les périodes définies par le Département MMP, ils ne devront pas être rattrapés et pourront être valorisés en Points Parcours. Cette mesure fait suite à la mise en place d'une politique homogène nationale.

Auparavant, l'étudiant doit fournir à la scolarité :

- L'accord du chef de service ainsi que celui de la DAM ;
- La copie du livret de famille dans lequel il figure ;
- Un justificatif de domicile pour établir la résidence des parents.

### 02.2.4 Stage à l'Étranger (Service de la Coopération européenne et Internationale)

#### Stage ERASMUS et Stage à l'international hors dispositif ERASMUS

#### Cadre général :

Les stages ERASMUS et à l'étranger hors programme sont gérés par le service de la Coopération européenne et Internationale de la Faculté de Santé. Les étudiants souhaitant réaliser un de ces stages sont invités à adresser leur demande directement auprès du service dédié.

Les stages faisant parti du dispositif ERASMUS+ sont les stages réalisés auprès des Universités étrangères partenaires du Programme ERASMUS+.

Ceux effectués dans un pays non inscrit dans le programme ERASMUS+ relève d'un stage à l'étranger.

Un suivi est effectué par la scolarité. Les étudiants souhaitant effectuer un stage à l'étranger ne doivent pas faire de choix de stages sur la période concernée mais doivent toutefois prévenir la scolarité de la destination choisie ainsi que des dates du stage.

#### **Durée :**

#### **DFASM<sub>1</sub> et DFASM<sub>2</sub> :**

Les stages à l'étrangers ne sont pas proposés l'été de DFASM<sub>1</sub>, ni l'été de DFASM<sub>2</sub>, sauf exception validée par le référent universitaire du stage.

#### **DFASM<sub>3</sub> :**

Deux possibilités :

- Dès mi-octobre (après EDN), pour une durée de 8 semaines, éligibles à la bourse ERASMUS ;
- En novembre, pour 4 à 6 semaines, non éligible à une bourse ERASMUS.

Si l'étudiant réalise un stage de 4 à 8 semaines dans le cadre d'un stage à l'étranger, il pourra le valider à la place de son stage hospitalier au CHU de Toulouse sur présentation de son attestation de fin de stage signée par son tuteur de stage.

#### **Procédure de choix de stage :**

Les informations liées aux stages à l'étranger doivent être communiquées à la scolarité avant le 1er septembre pour les DFASM<sub>3</sub>.

Les stages à l'étranger de DFASM<sub>3</sub> réalisés après les ECOS nationaux ne seront pas valorisables en points parcours.

Pour tout stage réalisé à l'étranger, la scolarité en informera la DAM afin de procéder à la suspension de la rémunération de l'étudiant.

La scolarité et le responsable pédagogique doivent s'assurer que l'étudiant souhaitant partir en stage à l'international n'est pas en difficulté dans le cadre de ses études.

### **02.2.5 Stage de MASTER 1 Dérogatoire**

#### **Cadre général :**

Le stage de recherche M1 pourra être fait sur les périodes de stages cliniques (DFASM<sub>1</sub> et DFASM<sub>2</sub>), sur les 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> périodes de stage (date à définir en fonction des emplois du temps) ou sur des périodes de congés d'été du DFASM<sub>3</sub> au DFASM<sub>2</sub>. Le stage de recherche M1 pourra être fait en DFASM<sub>3</sub> uniquement sur la 1<sup>ère</sup> période de stage.

**Tout stage de master réalisé en remplacement d'un stage hospitalier devra être rattrapé si l'étudiant souhaite valoriser le master en Points Parcours.**

Un stage Master ne peut pas être réalisé à la place du stage d'Urgences/Médecine général en raison du caractère obligatoire de ces deux stages.

La réalisation du stage de Master 1 Dérogatoire est aussi possible, mais sans valorisation en points parcours, sur les périodes suivantes :

- Stage d'été de DFASM<sub>1</sub> : le stage Master pourra être réalisé après le stage hospitalier de 6 semaines.
- Stage d'été de DFASM<sub>2</sub> : le stage Master pourra être réalisé après ou pendant le stage allégé de 8 semaines moyennant l'obligation d'assurer les plages de travail aux urgences comme pour les autres étudiants.
- DFASM<sub>3</sub> : après les ECOS Nationaux

Dans le cas où le stage de master 1 est effectué l'été à la place d'un stage hospitalier, l'étudiant doit compléter son stage de master 1 de 4 semaines par 2 semaines de stage hospitalier. Dans ce cadre, il ne valide pas les points parcours.

Les étudiants devront communiquer leur souhait à la date indiquée par la scolarité (avant le choix de stage fin août pour les DFASM<sub>1</sub> et DFASM<sub>2</sub> et en octobre pour les DFASM<sub>3</sub>).

Pour être pris en compte dans les points parcours, le Master devra être validé (stage effectué) avant la fin juin de l'année de DFASM<sub>3</sub>.

Cas particulier : **Pour le M1 parcours Neurosciences**, la durée de stage étant de 2 mois (8 semaines), ce stage pourra être pris en compte pour la validation des points parcours même si une partie de ce stage a été réalisé en remplacement du stage clinique (maximum 4 semaines) à condition que l'autre partie du stage (4 semaines) soit réalisée sur une période de congés de l'étudiant.

## 02.2.6 Stage SCOPE

SCOPE : Standing Committee On Professional Exchanges - Géré par l'ACEMT (Association Corporative des Etudiants en Médecine de Toulouse)

### Cadre général :

L'A.C.E.M.T organise ce programme en collaboration avec l'association Nationale des Etudiants en Médecine de France ( A.N.E.M.F.) dont elle est membre, et l'International Federation of Medical Students' Associations ( I.F.M.S.A.) dont l'A.N.E.M.F. est membre à son tour.

### But du stage :

*Les échanges d'étudiants auront pour but :*

- De favoriser, l'émancipation intellectuelle et culturelle des étudiants en médecine de la Faculté de santé de Toulouse ;
- De faire découvrir la médecine française ainsi que Toulouse et sa région aux étudiants en médecine étrangers ;
- De faire participer l'A.C.E.M.T à un projet culturel de grande ampleur, ce qui répond pleinement à ses objectifs statutaires ;
- De promouvoir l'entente et la coopération internationale entre les étudiants en médecine en leur donnant l'opportunité d'échanger et de partager leurs expériences de l'apprentissage de la Médecine.

Le stage d'observation réalisé par l'étudiant partant dans le cadre du programme S.C.O.P.E. fait partie intégrante des stages hospitaliers obligatoires validant prévus au cursus du deuxième cycle des études médicales.

Si le stage SCOPE vient en remplacement d'un stage hospitalier du cursus, il peut être valorisé en points parcours. La durée accordée pour ce stage sera de 4 à 6 semaines compte tenu d'une mobilité internationale.

### **Années d'études des étudiants pouvant partir dans le cadre de ce programme :**

**Les DFGSM<sub>3</sub>** pourront partir en juillet. Ce stage supplémentaire hors cursus pourra être valorisé en point parcours.

**Les DFASM<sub>3</sub>** pourront partir sur la période de stage de Novembre, faisant suite aux EDN, ainsi que sur la période de Juin-Juillet-Août, faisant suite aux ECOS (ce stage ne pourra être accordé que si les stages du cursus ainsi que les 25 gardes sont validés). Cependant, seul le stage effectué en Novembre pourra être valorisé en point parcours.

En 2025, une convention a été signée entre l'UT et l'A.N.E.M.F avec réciprocité et en partenariat avec le CHU.

**L'avis du FSD (Fonctionnaire de Sécurité de Défense) est requis pour chaque départ.** Les démarches pour la FSD sont effectuées par la scolarité.

La scolarité et le responsable pédagogique doivent s'assurer que l'étudiant souhaitant partir en stage à l'international n'est pas en difficulté dans le cadre de ses études.

L'étudiant, avant de partir, doit s'assurer que la convention a été validée et signée au préalable par la scolarité et le responsable pédagogique.

## **02.2.7 Stage inter CHU en France géré par l'ACEMT**

**En dehors des stages inter CHU gérés conjointement par la scolarité et l'ACEMT, il n'y a pas de stage inter CHU possibles.**

### **Cadre général :**

L'A.C.E.M.T. organise ce programme en collaboration avec l'association Nationale des Etudiants en Médecine de France (A.N.E.M.F.). Ce programme permet l'échanges de stages hospitaliers des étudiants du deuxième cycle des études médicales entre centres hospitaliers universitaires (CHU) de métropole.

Le stage inter CHU s'effectue sur la base d'échanges des étudiants sur deux périodes sur le principe d'un départ d'étudiant de Toulouse et d'une arrivée d'étudiant d'une autre faculté.

Les échanges d'étudiants auront pour but :

- De faire découvrir la médecine dans un autre CHU ainsi que celui de Toulouse et sa région aux étudiants en médecine d'autres villes de métropole ;
- De faire participer l'ACEMT à un projet pédagogique de grande ampleur, ce qui répond pleinement à ses objectifs statutaires ;

- De promouvoir l'entente et la coopération entre les étudiants en médecine en leur donnant l'opportunité d'échanger et de partager leurs expériences de l'apprentissage de la Médecine.

Les stages Inter-CHU sont ouverts sur la période suivante : juin / juillet / août.

La Faculté de Toulouse définit les promotions susceptibles de partir sur ce programme. Le nombre d'étudiants envisagé est de 5 à 10 étudiants. Ce nombre reste à valider par les responsables des stages.

Les DFASM<sub>1</sub> et DFASM<sub>3</sub> pourront effectuer ces stages qui ne seront pas possibles pour les DFASM<sub>2</sub> du fait de la préparation des EDN.

Les DFASM<sub>1</sub> pourront réaliser un stage Inter-CHU sur les mois de juin-juillet-août. Le stage devra prendre fin avant la semaine de la rentrée en DFASM<sub>2</sub> (dernière semaine d'août), semaine du choix de stage.

Si l'étudiant valide son année de DFASM<sub>1</sub> en 1<sup>ère</sup> session (publication des résultats mi-juin), le stage pourra être proposé à partir de la dernière semaine de juin. Si la validation de l'année est en 2<sup>ème</sup> session (publication des résultats mi-juillet), le stage ne pourra être proposé qu'à partir de la 4<sup>ème</sup> semaine de juillet.

Les DFASM<sub>3</sub> pourront réaliser un stage Inter-CHU dès le mois de juin, après le passage des ECOS Nationaux, si les conditions de validation du 2<sup>ème</sup> cycle sont acquises (stages + gardes + compétences cliniques).

La sélection des candidats est assurée par l'ACEMT sur la période de décembre à février. Pour cela, les candidats devront fournir un CV et une lettre de motivation. Les candidatures seront validées avec le Doyen, les responsables du 2<sup>ème</sup> cycle et la scolarité pour vérifier que les étudiants partants ne sont pas identifiés comme étant en difficulté.

Les terrains de stage sont actuellement basés sur les choix exprimés par les étudiants entrants et sortants. Ils seront soumis à la validation avec information au Doyen, les responsables pédagogiques des stages et la scolarité. En amont, il faudra s'assurer que les postes proposés à Toulouse ne viennent pas en concurrence pour les étudiants toulousains et qu'ils ont un encadrement adapté. Les RTS (Responsables de terrains de stages) seront également informés de l'arrivée des étudiants.

La durée du stage est de 4 ou 6 semaines et sera adaptée au calendrier de la faculté avec une attention particulière pour les étudiants qui viennent des autres facultés. Un stage de 4 semaines sera complété par une durée de stage complémentaire au CHU de Toulouse, d'une durée de 2 semaines, dans un terrain de stage déjà connu de l'étudiant.

Pour ce qui concerne les points parcours, la loi indique que les stages hors subdivision sur des temps courts peuvent entrer dans les points parcours. Il n'y aura pas de points parcours pour les étudiants en DFASM<sub>3</sub>. Les DFASM<sub>3</sub> pourront réaliser un stage inter CHU dès le mois de juin après le passage des ECOS Nationaux, de ce fait, les justificatifs de validation de stage ne pourront pas être envoyés à la commission point parcours avant la remontée des points parcours début Juillet au CNG (convention cadre entre le CHU, l'ANEMF et l'UT).

Une décision sera à prendre par la commission points parcours sur la question d'équité pour un stage d'été de DFASM<sub>1</sub> qui remplacerait un stage existant.

Pour valider les points parcours, plusieurs documents sont à adresser à la scolarité, au Doyen, aux responsables pédagogiques de second cycle et des stages :

- Validation du stage par les RTS
- Rapport de stage pour chaque étudiant

### 02.2.8 Stage CADET DE SANTE

#### Cadre général :

Objectif : Intégrer la réserve opérationnelle du Service de Santé des Armées

Pré requis : inscription à l'UEO Médecine de Catastrophe/Santé en milieu militaire. Les étudiants qui souhaitent intégrer la réserve seront prioritaires pour leur inscription à cette UEO.

Inscription : DFASM<sub>1</sub>

Comité de sélection après l'UEO : représentants des facultés et SSA – L'étudiant soumet un CV et une lettre de motivation avec ses principaux engagements. La sélection se fait après un entretien devant le comité de sélection.

Le nombre d'étudiants sélectionnés en DFASM<sub>1</sub> est validé chaque année par le SSA (Service de Santé des Armées) et le responsable pédagogique du 2<sup>e</sup> cycle

Stage spécifique dans une antenne médicale intégré aux stages du 2<sup>ème</sup> cycle en DFASM<sub>2</sub> Formation médico Initiale des réservistes (FMIR) pendant les études (été de DFASM<sub>1</sub>) pendant une période de congés et intégration de la réserve du SSA

Sélection : Courant mars de l'année en cours

- Validation de l'UEO
- CV et lettre de motivation avec les engagements, les sports pratiqués. Au plus tard 1 mois avant la date de la commission.
- Audition devant un jury composé des représentants du SSA et du département MMP
- Validation après visite médicale

Validation des modalités chaque année par le responsable pédagogique du 2<sup>nd</sup> cycle en lien avec le responsable SSA pour les dates et affectations.

Les lieux de stage en antenne médicale sont décidés chaque année et une convention de stage est établie avec le SSA, la faculté et le CHU. Les RTS sont tous MSU.

A la fin du stage, l'étudiant doit transmettre un rapport de stage d'une à deux pages au responsable universitaire du 2<sup>ème</sup> cycle.

La scolarité et le responsable pédagogique doivent s'assurer que l'étudiant souhaitant partir en stage à l'international n'est pas en difficulté dans le cadre de ses études.

## 02.3 Informations complémentaires

### **Stage hors subdivision (Points parcours) :**

Les villes faisant partie de la subdivision de Toulouse sont définies par l'ARS.

La liste des terrains de stage agréés - Médecine est consultable via le lien suivant :

<https://www.occitanie.paps.sante.fr/terrains-de-stage-agrees-2>

Les stages hors-subdivision pris en compte en points parcours sont :

- Les stages Outre-mer ;
- Les stages hors-subdivision de Toulouse.
- Les stages à l'étranger (programme SCOPE, Erasmus ou hors Erasmus)
- Les stages Inter-CHU (ACEMT)

Le justificatif à fournir à la commission Points Parcours est une attestation de fin de stage mentionnant les dates de réalisation du stage ainsi que le lieu du stage et le tampon/signature du RTS.

### **Modalités d'obtention de l'indemnité de transport (stage hors subdivision)**

Le CHU prend en charge une indemnité forfaitaire de transport pour les étudiants sous réserve :

- que le lieu de stage soit situé à une distance de plus de 15 kilomètres de l'unité de formation et de recherche dans laquelle ils sont inscrits

- lorsque le stage est organisé à temps plein, qu'il soit situé à une distance de plus de 15 kilomètres, tant de l'unité de formation et de recherche dans laquelle est inscrit l'étudiant que de son domicile.

Les étudiants doivent faire la demande par mail auprès de la DAM (ou le logiciel C4U).

A noter que cette indemnité n'est cumulable avec aucun dispositif de prise en charge totale ou partielle de frais de transport directement versé à l'intéressé.

### **Le statut de l'étudiant et les règles à respecter en stage**

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Décret n° 2014-674 du 24 juin 2014 modifiant les dispositions du code de la santé publique relatives aux fonctions hospitalières des étudiants en médecine, en odontologie et en pharmacie

Les étudiants sont acteurs de santé publique et doivent vérifier leur vaccination.

Ils sont soumis à la confidentialité et au respect du secret médical.

Les étudiants « ont la qualité d'agent public et sont notamment **soumis au secret professionnel** et à l'obligation de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance à l'occasion de l'exercice de leur activité hospitalière».

- Les photos de patients par les étudiants sont interdites
- Pas de stockage d'observations digitales dans le cloud, la dropbox, le smartphone...
- Pas d'observation médicale à la maison
- Pas de film sur les lieux du CHU...
- Pas de consultation d'un dossier d'un autre étudiant sur ORBIS ou d'une personne dont il n'a pas été le soignant

### Temps de travail

Le temps de travail de l'étudiant hospitalier en stage est défini comme 10 demi-journées par semaine, auxquelles viennent s'ajouter les gardes hospitalières que doivent effectuer les étudiants.

Le temps maximal de travail hebdomadaire autorisé est de 48 heures

Le temps de présence en stage à l'hôpital ne peut excéder 24 heures consécutives (notamment en cas de gardes).

Le samedi étant considéré comme un jour ouvrable, les étudiants hospitaliers peuvent être amenés à travailler le samedi matin, comptant pour une demi-journée de travail. Le travail le samedi après-midi est seulement aux Urgences/SAMU et compte également pour une demi-journée de travail. Ainsi un étudiant qui ferait un samedi matin ou après-midi aura une demi-journée de libre pendant le stage.

Chaque garde de nuit est suivi d'un repos de sécurité de 11 heures commençant immédiatement à la fin de la garde

Les étudiants ne peuvent pas effectuer de garde la veille d'un examen.

### Les attendus dans les services sont les suivants :

Respect du règlement intérieur du CHU.

#### 1/ Savoir-être :

- **Ponctualité** : horaires types, 8h30-12h30 ; 14h-17h30 adaptables selon les particularités du service et la période de l'année

- **Tenue correcte** :

- Pas de shorts, de tongs
- Blouse propre, fermée, les blouses ne débordent pas de papiers...
- Identification souhaitée
- Présentation soignée
- La charte de la laïcité s'applique à tous les étudiants en stage à l'Hôpital

- **Comportement et communication adaptés** :

- Avec le patient et notamment le rapport à son corps

- Avec les familles
- Avec les accompagnants
- Avec le personnel : respect du travail des autres (AS, ASH, etc)

**- La prudence :**

Les gestes à risques effectués pour la première fois chez un patient doivent obligatoirement être supervisés.

**2/ Savoir-faire :**

**- Implication au chevet du patient :**

- Rédaction des observations « en temps réel »
- Validation des objectifs de stage
- Importance de solliciter les encadrants, notamment les CCA-AHU

**- Evaluation des stages sur la plateforme Gélules**

**3/ Autres :**

- Demandes via C4U. Toutes les demandes via C4U doivent être validés **par le responsable de terrain de stage exclusivement (et non par le responsable universitaire des stages)**. Aucune validation ne sera faite à la place du RTS.

- Accès aux logiciels hospitaliers- Accès aux Parking. Demande à faire sur C4U auprès du secrétariat et du RTS du service pour le CHU.

Les demandes sont à faire exclusivement auprès du responsable de terrain de stage.

- Inscription sur la plateforme du CHU « Digihosp » avant de commencer le stage (mise en place de la rémunération...).

## 03. LA PEDAGOGIE

### 03.1 Les objectifs de stage

Objectifs généraux :

- Apprentissage de la démarche clinique : recueil des informations auprès du patient, rédaction et tenue à jour de l'observation, examen clinique médical, analyse des informations recueillies dans une démarche diagnostique et thérapeutique, mise en place du suivi, synthèse, hypothèses diagnostiques...
- Apprendre à transmettre les informations pertinentes concernant le patient
- Apprentissage des gestes techniques simples (gazométrie, biopsie de peau, ponction d'ascite, ponction lombaire...),
- Développer un raisonnement clinique approprié aux différentes situations de départ objectifs prioritaires de stage
- Appréhender le patient dans son environnement personnel
- Mener une réflexion de partenariat dans le soin
- Apprendre à reconnaître le point de vue du patient sur la prise en charge proposée, les conséquences de la maladie sur sa vie quotidienne, ses attentes et questionnements
- Appréhender la prise en charge globale du patient en liaison avec l'ensemble des professionnels en particulier avec les professionnels de premier recours

### 03.2 Les projets pédagogiques de stage

Chaque RTS rédige un projet pédagogique de stage dans lequel il décrit :

- Le service/la structure d'accueil de l'étudiant
- L'organisation du temps de travail
- Les objectifs du stage généraux et spécifiques
- Les modalités d'évaluation
- Les SDD rencontrées dans le stage

(Cf en annexe le projet pédagogique de stage)

### 03.3 L'écrit de stage

L'écrit de stage est une trace d'apprentissage consistant en la rédaction du récit d'une situation rencontrée lors d'un stage.

Ce que représente l'écrit de stage :

#### - Choix de la situation

Il s'agit d'une situation que l'étudiant a vécue ou observée lors d'un stage ou d'une situation personnelle et qui lui est apparue soit exemplaire à garder comme modèle dans sa pratique, soit qui a

posé une difficulté et l'a amené à se questionner sur la bonne pratique dans une telle situation. Le thème retenu varie selon l'année et les autres travaux/enseignements :

- En DFASM<sub>1</sub>, prise en charge d'une maladie chronique,
- En DFASM<sub>2</sub>, annonce d'une mauvaise nouvelle.

#### - Comment rédiger l'écrit de stage ?

- 1<sup>er</sup> partie : description factuelle de la situation clinique telle qu'elle s'est déroulée incluant le patient, les professionnels de santé et les interactions entre les personnes en respectant l'anonymat complet pour les professionnels et les patients, la situation doit être décrite en notant également les réactions de chacun. Structure : 1/2 page à 1 page maximum.
- 2<sup>e</sup> partie : analyse de la situation (1/2 page à 1 page maximum)
  - Identifier les points marquants de la situation qui résument les enjeux de celle-ci.
  - Rechercher ensuite 1 ou 2 compétences mises en jeu dans cette situation par exemple compétences relationnelles (empathie, négociation...) du communicateur ou encore compétences du domaine de l'acteur de santé publique et les décrire.
  - Analyser ensuite ces compétences pour voir si l'étudiant trouve des manques ou des imperfections qui pourraient être améliorées, dans ce cas effectuer les recherches documentaires pour proposer des pistes d'amélioration. Dans le cas d'une situation exemplaire, argumenter l'exemplarité à partir des sources documentaires de référence.
  - Conclure, cette dernière étape correspond à la synthèse des éléments en intégrant les solutions trouvées pour permettre d'améliorer la situation et son déroulement, en d'autres termes ce que l'étudiant retiendra pour sa pratique future.

#### - Transmission de l'écrit de stage

- L'étudiant devra télécharger le document en format word/pdf sur Moodle correspondant à son niveau, UE compétences cliniques. Après avoir téléchargé son fichier il n'oublie pas d'enregistrer. A cette étape il peut encore le modifier.
- Une fois que la version définitive est téléchargée, il doit cliquer sur Envoyer le Devoir pour finaliser.
- Dates limites : à respecter, elles seront indiquées sur Moodle.

L'écrit de stage est à déposer sur Moodle avant la fin de la troisième période de stage pour les DFASM<sub>1</sub>/DFASM<sub>2</sub>. Il n'y a pas d'écrit de stage pour les DFASM<sub>3</sub>.

## 04. L'ÉVALUATION

### 04.1 L'évaluation supervisée (grille standardisée)

Les étudiants ont une évaluation à chaque fin de stage par le Référent Terrain de Stage sur l'application dédiée : [https://applis-sante.univ-tlse3.fr/medecine/carnet\\_stages/](https://applis-sante.univ-tlse3.fr/medecine/carnet_stages/)

Sur cette application, les étudiants peuvent retrouver leurs affectations de stage, leurs gardes et leurs congés.

Les étudiants ont l'obligation de se faire évaluer par leur responsable de terrain de stage une fois par an. Cet élément est pris en compte dans les compétences cliniques en complément des ED. Cette évaluation se fait avant la fin du 3<sup>ème</sup> stage pour les DFASM<sub>1</sub>/DFASM<sub>2</sub> et à la fin du 2<sup>ème</sup> stage pour les DFASM<sub>3</sub>.

#### **DFASM<sub>1</sub> et DFASM<sub>2</sub> :**

Grille de stage à déposer sur Moodle avant la fin de la troisième période de stage.

L'évaluation doit être réalisée grâce à la grille d'évaluation supervisée de stage transmise par la scolarité.

Pour les DFASM<sub>1</sub> et DFASM<sub>2</sub>, si l'étudiant ne rend pas la grille d'évaluation supervisée de stage dans les délais impartis, le 3<sup>e</sup> stage sera invalidé. Il sera rattrapé lors de la période d'été pour les DFASM<sub>1</sub> et lors du stage allégé pour les DFASM<sub>2</sub>. La durée du rattrapage du stage sera de 2 semaines. Le stage de rattrapage doit être réalisé en complément du stage d'été et des gardes. Les étudiants doivent rendre leur grille d'évaluation supervisée de stage à l'issue du rattrapage du stage afin que le stage soit validé.

#### **DFASM<sub>3</sub> :**

Grille de stage à déposer sur Moodle avant la fin de la deuxième période de stage.

L'évaluation doit être réalisée grâce à la grille d'évaluation supervisée de stage transmise par la scolarité.

Pour les DFASM<sub>3</sub>, si l'étudiant ne rend pas la grille d'évaluation supervisée de stage dans les délais impartis, le 2<sup>e</sup> stage sera invalidé. Il sera rattrapé après les ECOS Nationaux. La durée du rattrapage du stage sera de 2 semaines. Le stage de rattrapage doit être réalisé en complément du stage d'été et des gardes. Les étudiants doivent rendre leur grille d'évaluation supervisée de stage à l'issue du rattrapage du stage afin que le stage soit validé.

### 04.2 L'écrit de stage

Les étudiants en DFASM<sub>1</sub> et en DFASM<sub>2</sub> sont évalués chaque année sur un écrit de stage. Les étudiants en DFASM<sub>3</sub> ne sont pas soumis à cette évaluation.

L'écrit de stage est pris en compte dans les compétences cliniques en complément des Enseignements Dirigés.

L'écrit de stage est à déposer sur Moodle avant la fin de la troisième période de stage pour les DFASM<sub>1</sub>/DFASM<sub>2</sub>.

Pour les DFASM<sub>1</sub> et DFASM<sub>2</sub>, si l'étudiant ne rend pas l'écrit de stage dans les délais impartis, le 3<sup>e</sup> stage sera invalidé. Il sera rattrapé lors de la période d'été pour les DFASM<sub>1</sub> et lors du stage allégé pour les DFASM<sub>2</sub>. La durée du rattrapage du stage sera de 2 semaines. Les étudiants doivent rendre leur écrit de stage à l'issue du rattrapage du stage afin que le stage soit validé.

La grille d'évaluation suivante sera utilisée pour tous les écrits de stage.

<b>Respect des consignes</b>	Non respect des consignes <b>0 points</b>	Respect de 1 des 3 : nombre de page, plan de rédaction, thème <b>0.5 points</b>	Respect de 2 des 3 : nombre de page, plan de rédaction, thème <b>1 points</b>	Respect des 3 : nombre de page, du plan et thème <b>1.5 points</b>
<b>Description de la situation</b>	Non factuelle <b>0 points</b>	Partiellement factuelle n'intégrant qu'un des éléments (patients, professionnels, interactions) <b>1 points</b>	Partiellement factuelle incluant 2 des éléments parmi le patient, les professionnels de santé et les interactions <b>2 points</b>	Totalement factuelle incluant le patient, les professionnels de santé et les interactions <b>3 points</b>
<b>Analyse de la situation</b>	Non réalisée <b>0 points</b>	Incomplète qui n'intègre qu'un des 3 éléments (faits marquants, compétences et pistes d'amélioration) <b>2 points</b>	Incomplète qui n'intègre que 2 éléments parmi les faits marquants, les compétences et les pistes d'amélioration <b>3 points</b>	Complète comportant les faits marquants, les compétences et les pistes d'amélioration <b>4 points</b>
<b>Impact sur la pratique</b>	Impact non précisé <b>0 points</b>	Impact sur la pratique cité <b>0.5 points</b>	Impact sur la pratique cité et argumenté <b>1 points</b>	Impact sur la pratique cité et argumenté avec de la bibliographie <b>1.5 points</b>

## 05. LES COMMISSIONS

### 05.1 Commission de validation des stages du 2<sup>nd</sup> cycle

La commission est composée des responsables universitaires du cycle, des stages et des années, du doyen, et des référents scolarité. Elle se réunit 2 fois par an, une fois en juin et une fois en septembre pour les DFASM<sub>1/2</sub> et une fois par an pour les DFASM<sub>3</sub>.

Elle valide la complétude des stages, des gardes, les évaluations supervisées de stage, décision concernant les cas particuliers. Elle valide les compétences cliniques et les gardes.

### 05.2 Commission des stages et gardes

La commission des stages et gardes est composée du référent universitaire des stages, responsable universitaire du cycle, des années, le représentant des étudiants et le cas échéant d'un représentant des RTS des stages à garde.

Son objectif est de répondre aux demandes des étudiants et de proposer des adaptations des stages si nécessaire. Elle se réunit au moins une fois par an.

Les étudiants réalisent des évaluations des terrains de stage et les font remonter aux représentants des étudiants pour discussion lors de la commission.

### 05.3 Commission des étudiants en difficulté

La commission est composée des responsables universitaires du cycle, des stages et des années, du doyen, et des référents scolarité. Elle se réunit au minimum une fois par an.

L'objectif de cette commission est d'accompagner au mieux les étudiants en difficulté en construisant des solutions adaptées pour chaque étudiant identifié.

## o6. LES ANNEXES

### - SDD

[https://livret.uness.fr/lisa/2025/Cat%C3%A9gorie:Situation\\_de\\_d%C3%A9part](https://livret.uness.fr/lisa/2025/Cat%C3%A9gorie:Situation_de_d%C3%A9part)

- **Arrêté du 8 avril 2013** relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027343762>

- **Décret n° 2014-674 du 24 juin 2014** modifiant les dispositions du code de la santé publique relatives aux fonctions hospitalières des étudiants en médecine, en odontologie et en pharmacie

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029135607/#:~:text=publique%2orelatives%20...->

,D%C3%A9cret%20n%C2%B0%202014%2D674%20du%2024%20juin%202014%20modifiant,en%20odontologie%20et%20en%20pharmacie

- **Arrêté du 22 décembre 2021** fixant les objectifs pédagogiques de la formation à l'accueil, à l'encadrement et à l'évaluation d'un étudiant de deuxième ou de troisième cycle des études de médecine pour l'agrément des praticiens maîtres de stage des universités

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044554464#:~:text=Texte%20suivant%20%E2%80%BA->

,Arr%C3%AAt%C3%A9%20du%2022%20d%C3%A9cembre%202021%20fixant%20les%20objectifs%20p%C3%A9dagogiques%20de,ma%C3%AEtres%20de%20stage%20des%20universit%C3%A9s

### - Liste des stages Hors CHU

### - Projet pédagogique de stage 2<sup>nd</sup> cycle

### - Grille de stage 2<sup>nd</sup> cycle



## Liste des stages hors CHU

## 2025-2026 - STAGES HORS CHU

ville	spécialité et PPED	nbre étudiant TOTAL	DFASM1	DFAM2
Cahors	rhumatologie Dr Billey	1	0	1
	chirurgie digestive Dr S Hennequin	1	1	0
	Gériatrie Dr David Dombrowski	1	1	0
	Urgences Dr Debreux	1	1	0
	Cardiologie Pr D.Carrié	1	1	0
Albi	neurologie Dr Carel	1	0	1
	Dr Laffont (remplacement Madaule)	1	0	1
	Gériatrie Dr Bories	1	1	0
CHIVA	pneumo Dr El Fil	1	1	0
Saint Gaudens	Urgences	1	1	0
	court Séjour Gériatrique: Dr PMONTASTIER	1	1	0
	Médecine Polyvalente: Dr Philippe LARRIBEAU	1	0	1
	Cardiologie: Dr Simon MEJEAN	1	1	
Castres	Gynéco obst Dr Chapman	1	0	1
	Urgences Dr Boularan	1	1	0
Carcassonne	Gynéco obst Dr Ness	1	0	1
	Urgences Dr Bastide couplé réa de la Véga	1	1	0
	Neurologie Dr Hervé	1	0	1
	Gériatrie Dr Grima	1	1	0
Auch	Urgences Dr Gouetta Pr Charpentier	1	1	0
	Medecine S.Arista	1	0	1
	Rhumato Dr Barbe	1	1	0
	Neurologie Dr Rigal	1	0	1
Montauban	Urgences Dr Pizzu	2	2	0
	Gériatrie Dr Roustan	1	1	0
	Neurologie Dr Martinez	1	0	1
Tarbes	Urgence Dr Vigneault	2	2	0
	Med interne C.Dringremont	0		
J Ducuing	Medecine Dr DAVID-VAUDEY	0	0	0
Rodez	Urgences Dr Jossilet	2	2	0
	SMIT Dr Gerin -	2	2	0
	Gynécologie Dr Tournemire	1	0	1
	Pédiatrie Dr Geraud	2	0	2
	Réa Dr Brasse	1	0	1
Monié	Médecine interne Dr Eva Bories, Dr Romain Dupont	2	0	2
Lavaur	Psy Dr Goze	1	0	1
	Maternité Dr Brazet	1	0	1
	USLD Dr Brazet	0	0	0
	Gériatrie	0	0	0
Lourdes	Mal infectieuse	2	1	1

Muret	Gériatrie	2	0	2
Saint Exupéry	Médecine Dr Michaud - Astudillo PARICAUD Kim ARLET-MOLINIER CAROLINE LACOMBE Vincent GRENOUILLET Claire	2	0	2
<b>total étudiants</b>		<b>N=47</b>	<b>N=24</b>	<b>N=23</b>

## PCME

GHT	Etablissement support	PCME	Adresse mail
Pyrénées Ariégeoises	CHIVA	CHARET Jean-Christophe	<a href="mailto:JeanChristophe.CHARET@chi-val-ariege.fr">JeanChristophe.CHARET@chi-val-ariege.fr</a>
Lot	CH Cahors	DEBREUX Thierry	<a href="mailto:thierry.debreux@ch-cahors.fr">thierry.debreux@ch-cahors.fr</a>
Cœur Occitanie	CHIC Castres Mazamet	CUFI Marie-Noelle	<a href="mailto:marie-noelle.cufi@chic-cm.fr">marie-noelle.cufi@chic-cm.fr</a>
Gers	CH Auch	VAILLANT Willy	<a href="mailto:w.vaillant@ch-auch.fr">w.vaillant@ch-auch.fr</a>
Rouergue	CH Rodez	RAY Simon	<a href="mailto:simon.ray@ght-rouergue.fr">simon.ray@ght-rouergue.fr</a>
Hautes-Pyrénées	CH Tarbes-Lourdes	DULAC Thierry	<a href="mailto:tdulac@ch-tarbes-vic.fr">tdulac@ch-tarbes-vic.fr</a>
Tarn-et-Garonne	CH Montauban	ROUSTAN Jérôme	<a href="mailto:j.roustan@ch-montauban.fr">j.roustan@ch-montauban.fr</a>
Ouest Audois	CH Carcassonne	AMIROU Mustapha	<a href="mailto:mustapha.amirou@ch-carcassonne.fr">mustapha.amirou@ch-carcassonne.fr</a>



## Projet pédagogique de stage 2<sup>nd</sup> cycle

**FICHE DESCRIPTIVE A REMPLIR POUR L'ACCUEIL D'ETUDIANTS HOSPITALIERS****Description du service/de la structure d'accueil de l'étudiant(e)**

Structure d'accueil :

Localisation du service :

Discipline/spécialité du service :

Nom du responsable du service/de la structure :

Nom du responsable pédagogique des étudiants, si différent du responsable du service / de la structure :

Nom des tuteurs pédagogiques impliqués dans l'encadrement de l'étudiant pendant le stage :

Contact du secrétariat

- Nom :
- E-mail :
- Téléphone :

Nombre de médecins travaillant dans le service

- Hospitalo-universitaires si CHU :
  - Titulaires (PU-PH, MCU-PH) :
  - Non-titulaires (PHU, CCU-AH) :
- PH temps plein :
- AHU :
- Internes :

Si structure ambulatoire hors service hospitalier préciser les intervenants dans la structure (paramédicaux...):

Nombre de lits (HC, HS, HDJ) :

Autres points permettant de décrire la structure si extra-hospitalière :

Principales pathologies prises en charge dans le service/la structure permettant de comprendre l'activité au sein de la structure :

Gestes techniques pouvant être délégués à l'étudiant hospitalier après apprentissage supervisé :

Capacité d'accueil idéale et capacité d'accueil maximale :

- |                            |        |          |
|----------------------------|--------|----------|
| ○ DFASM                    | idéal= | maximal= |
| ○ Maitrise clinique si CHU | idéal= | maximal= |
| ○ Soins infirmiers si CHU  | idéal= | maximal= |

## Organisation du temps de travail

Modalités d'accueil de l'étudiant :

- Temps formalisé d'accueil et de présentation du stage à son arrivée :
- Description brève :

Amplitude horaire moyenne dans le service / la structure (adaptée au fonctionnement du service et dans le respect du temps de travail) :

- Heure d'arrivée :
- Heure de départ :

Modalités d'évaluation de début et de fin de stage (doit comprendre idéalement les 3 items suivants) :

- Supervision directe :
- Auto-évaluation :
- Temps formalisé d'entretien individuel avec le tuteur pédagogique) :

Mise en œuvre de modalités spécifiques de stage pour les étudiants de 6<sup>e</sup> année (DFASM<sub>3</sub>) dans le cadre de la pré-professionnalisation de la R2C :

Oui  Non

Si oui, description brève :

Description du planning général des activités de soin et pédagogique de la semaine. Merci d'inclure ci-dessous un planning ou tableau type des activités pédagogiques. Vous pouvez fournir plusieurs plannings si nécessaire (Modèles de « semaine type »)

## Objectifs du stage

### Objectifs :

- Apprentissage de la démarche clinique : recueil des informations auprès du patient, rédaction et tenue à jour de l'observation, examen clinique médical, analyse des informations recueillies dans une démarche diagnostique et thérapeutique, mise en place du suivi, synthèse, hypothèses diagnostiques...
- Apprendre à transmettre les informations pertinentes concernant le patient
- Apprentissage des gestes techniques simples (gazométrie, biopsie de peau, ponction d'ascite, ponction lombaire...), **précisez lesquels** :
  
- Développer un raisonnement clinique approprié aux différentes situations de départ objectifs prioritaires de stage
- Appréhender le patient dans son environnement personnel
- Mener une réflexion de partenariat dans le soin
- Apprendre à reconnaître le point de vue du patient sur la prise en charge proposée, les conséquences de la maladie sur sa vie quotidienne, ses attentes et questionnements
- Appréhender la prise en charge globale du patient en liaison avec l'ensemble des professionnels en particulier avec les professionnels de premier recours

Si vous souhaitez **définir d'autres objectifs**, vous pouvez les ajouter ci-après. **Merci d'identifier, si pertinent, les objectifs propres aux étudiants de 6<sup>e</sup> année (DFASM<sub>3</sub>)** dans le cadre de la pré-professionnalisation demandée par la R2C.

## Modalités d'évaluation

**Vignette clinique** ou **situation de départ** vont permettre de lister les items pertinents à rechercher, qui ne sont pas exhaustifs (habituellement 10-12 items) lors d'une évaluation supervisée auprès du patient par exemple.

Se compose de l'évaluation d'aptitudes cliniques mais aussi de communication et attitudes (comme décrit dans le Vademecum ECOS)

Situations de départ abordées lors du stage (Cf tableau infra à compléter) :

Retenir par exemple 10 à 15 de situations de départ qui seront souvent rencontrées dans la structure et qui seront abordées à travers le contexte professionnel pour permettre à l'étudiant de développer son raisonnement.

***Vous trouvez en suivant la liste des situations cliniques de départ retenues au programme d'apprentissage des compétences du 2<sup>ème</sup> cycle.***

**Tableau à compléter pour votre service :**

**Situations de départ      Discipline à préciser**

Symptômes et signes cliniques

Données paracliniques

Prise en charge aiguë et chronique

Prévention

Situations diverses

A titre d'exemple en stage dans un service de cardiologie, les situations choisies pourraient être les suivantes :

Situations de départ	Cardiologie
Symptômes et signes cliniques	Découvertes d'anomalies à l'auscultation cardiaque Hypertension artérielle Malaise/perte de connaissance Bradycardie Tachycardie

Données paracliniques	Demande/prescription raisonnée et choix d'un examen diagnostique Réalisation et interprétation d'un ECG Elévation des enzymes cardiaques
Prise en charge aiguë et chronique	Prescription et suivi d'un traitement anticoagulant et/ou anti-agrégant Prescription d'un hypolipémiant, d'un diurétique Consultation de suivi et éducation thérapeutique d'un patient insuffisant cardiaque Prescription médicamenteuse, consultation de suivi et éducation d'un patient hypertendu
Prévention	Prévention des maladies cardio-vasculaires
Situations diverses	Annonce d'un diagnostic de maladie grave au patient et/ou à sa famille

Par exemple si l'on choisit d'évaluer l'interrogatoire :

Item concernant les aptitudes cliniques	Fait	Non fait	Commentaire
Se présente en entrant dans la chambre			
Vérifie l'identité du patient			
Demande le motif de la venue			
Précise le contexte social			
Demande les antécédents médicaux et leur date de survenue			
Demande les antécédents chirurgicaux et leur date de survenue			
Se renseigne sur les allergies			
Recherche une perte de poids			
Recherche la présence d'une fièvre			
Précise les détails d'un symptôme			
Recherche la présence de signes de gravité en lien avec le symptôme			
Recherche des éléments pour le diagnostic différentiel			

## Echelles pour les attitudes et la communication

### Concernant l'aptitude à questionner un patient

Insuffisant	Limite	Satisfaisant	Très Satisfaisant	Remarquable
Pose des questions fermées ou trop directives ou qui ne répondent pas aux objectifs Utilise le jargon médical	Pose des questions qui s'éloignent des objectifs Utilise quelques fois un jargon médical sans explication	Utilise différents types de questions couvrant les éléments essentiels Utilise quelques fois un jargon médical mais toujours avec explications	Pose des questions précises couvrant la plupart des éléments avec quelques omissions mineures Utilise le langage approprié	Pose les questions avec assurance et savoir-faire

### Concernant l'aptitude à structurer l'entrevue

Insuffisant	Limite	Satisfaisant	Très Satisfaisant	Remarquable
Approche désordonnée	Entrevue peu structurée, présente les difficultés à recadrer les discussions qui s'éloignent des objectifs	Entrevue centrée sur le problème et couvre les éléments essentiels	Entrevue menée de façon logique, structurée, centrée sur le problème, ne cherche pas l'information non pertinente	Entrevue ayant un but précis, approche intégrée

**Annexe 1A : modèle de planning dans un service de chirurgie**

<span style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 2px;"> </span> <b>Connaissances</b>	<span style="background-color: #fff9c4; border: 1px solid #ccc; padding: 2px;"> </span> <b>Compétences spécifiques</b>	<span style="background-color: #ffc107; border: 1px solid #ccc; padding: 2px;"> </span> <b>Compétences générales</b>	<span style="background-color: #6c757d; border: 1px solid #ccc; padding: 2px;"> </span> <b>Raisonnement Clinique</b>
	<small>Bloc / consultation / visite <u>Planning imposé</u> en début de stage</small>	<small>Gestion de 4 malades/étudiants Observation, visite et ex clinique <u>Autonomie des étudiants</u></small>	
			<span style="background-color: #dc3545; color: white; padding: 2px;"> </span> <b>Evaluation</b>

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30	Accueil remise doc déroulement de stage (semaine 1)	APP		Visite présentation malades	
9h30				Réunion médico- chirurgicale	
10h30	Auto-évaluation 1 (semaine 1)			Enseignement de Radiologie	
11h30					
12h30					
14h00			Atelier Suture (semaine 1)	Evaluation par supervision directe (semaine 4)	ARC (semaine 1 et 4) Atelier transmission (semaine 2 et 3)
15h00					
16h00					Atelier examen clinique abdominal (semaine 1)
17h00	Staff de service présentation malades				Staff de service présentation malades

**Annexe 1B : modèle de planning service de médecine**

APP = Apprentissage Par Problème  
ARC = Apprentissage au Raisonnement clinique

<span style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 2px;"> </span> <b>Connaissances</b>	<span style="background-color: #fff9c4; border: 1px solid #ccc; padding: 2px;"> </span> <b>Compétences spécifiques</b>	<span style="background-color: #ffc107; border: 1px solid #ccc; padding: 2px;"> </span> <b>Compétences générales</b>	<span style="background-color: #6c757d; border: 1px solid #ccc; padding: 2px;"> </span> <b>Raisonnement Clinique</b>
	<small>Bloc / consultation / visite <u>Planning imposé</u> en début de stage</small>	<small>Gestion de 4 malades/étudiants Observation, visite et ex clinique <u>Autonomie des étudiants</u></small>	
			<span style="background-color: #dc3545; color: white; padding: 2px;"> </span> <b>Evaluation</b>

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30	Accueil remise doc déroulement de stage (semaine 1)	APP	Visite présentation malades		Atelier interrogatoire/annonce (semaine 1)
9h30					
10h30	Auto-évaluation 1 (semaine 1)				
11h30				Enseignement pathologie courante	
12h30					
14h00	Consultation (semaine 1 et 3)		Atelier geste (semaine 2)	Evaluation par supervision directe (semaine 4)	ARC (semaine 1 et 4) Atelier transmission (semaine 2 et 3)
15h00					
16h00					Atelier examen clinique (semaine 3)
17h00	RCP présentation des malades semaine 3			Staff service présentation malades	Transmission astreinte

## Annexe 2 : Situations de départ

### A

- Accident du travail SDD-326
- Accompagnement global d'un aidant SDD-330
- Acné SDD-078
- Adaptation des traitements sur un terrain particulier (insuffisant rénal, insuffisant hépatique, grossesse, personne âgée...) SDD-264
- Adénopathies unique ou multiples SDD-016
- Agitation SDD-114
- Allongement du temps de céphaline activée (TCA) SDD-213
- Alopécie et chute des cheveux SDD-080
- Amaigrissement SDD-017
- Analyse d'un examen cyto bactériologique des urines (ECBU) SDD-189
- Analyse d'un résultat de gaz du sang SDD-192
- Analyse de l'électrophorèse des protéines sériques SDD-193
- Analyse de la bandelette urinaire SDD-182
- Analyse des bicarbonates SDD-197
- Analyse du bilan lipidique SDD-195
- Analyse du bilan thyroïdien SDD-194
- Analyse du liquide cérébro-spinal (LCS) SDD-183
- Analyse du sédiment urinaire SDD-196
- Annonce d'un diagnostic de maladie grave au patient et/ou à sa famille SDD-327
- Annonce d'une maladie chronique SDD-328
- Anomalie de l'examen clinique mammaire SDD-164
- Anomalie de la miction SDD-023
- Anomalie de la vision SDD-138
- Anomalie des bourses SDD-108
- Anomalie des indices érythrocytaires (taux hémoglobine, hématocrite...) SDD-214
- Anomalie des ongles SDD-081
- Anomalie des plaquettes SDD-215
- Anomalie du développement psychomoteur SDD-115
- Anomalie leucocytes SDD-216
- Anomalies de couleur des extrémités SDD-015
- Anomalies de la croissance staturo-pondérale SDD-026
- Anomalies des muqueuses SDD-091
- Anomalies palpébrales SDD-139
- Anxiété SDD-116
- Apathie SDD-117
- Apparition d'une difficulté à la marche SDD-066
- Asthénie SDD-021

### B

- Bactérie multirésistante à l'antibiogramme SDD-187
- Baisse de l'audition/surdité SDD-140
- Baisse de l'hémoglobine SDD-217
- Boiterie SDD-068
- Bouffées de chaleur SDD-024
- Bradycardie SDD-159
- Brûlure mictionnelle SDD-096
- Brûlure SDD-168
- Bulles, éruption bulleuse SDD-082

### C

- Cholestase SDD-198

- Chute de la personne âgée SDD-027
- Cicatrice anormale SDD-083
- Claudication intermittente d'un membre SDD-069
- Coma et troubles de conscience SDD-028
- Conduite à tenir devant une demande d'accès à l'information/au dossier médical SDD-329
- Confusion mentale/désorientation SDD-119
- Constipation SDD-001
- Consultation aux voyageurs SDD-302
- Consultation de suivi addictologie SDD-293
- Consultation de suivi d'un nourrisson en bonne santé SDD-265
- Consultation de suivi d'un patient polymorbide SDD-267
- Consultation de suivi d'un patient polymédiqué SDD-266
- Consultation de suivi d'un patient présentant une lombalgie aiguë ou chronique SDD-277
- Consultation de suivi d'une femme ménopausée SDD-278
- Consultation de suivi d'une pathologie chronique SDD-279
- Consultation de suivi de grossesse normale (1er, 2ème et 3ème trimestre) SDD-268
- Consultation de suivi en gynécologie SDD-294
- Consultation de suivi et traitement de fond d'un patient dépressif SDD-288
- Consultation de suivi et traitement de fond d'un patient souffrant d'un trouble psychiatrique chronique (hors dépression) SDD-269
- Consultation de suivi et éducation thérapeutique d'un patient asthmatique SDD-283
- Consultation de suivi et éducation thérapeutique d'un patient avec hypothyroïdie SDD-284
- Consultation de suivi et éducation thérapeutique d'un patient avec un antécédent cardiovasculaire SDD-285
- Consultation de suivi et éducation thérapeutique d'un patient BPCO SDD-286
- Consultation de suivi et éducation thérapeutique d'un patient insuffisant cardiaque SDD-287
- Consultation de suivi gériatrique SDD-295
- Consultation de suivi pédiatrique SDD-296
- Consultation du suivi en cancérologie SDD-297
- Consultation et suivi d'un patient ayant des troubles cognitifs SDD-298
- Consultation et suivi d'un patient épileptique SDD-289
- Consultation post événement allergique SDD-299
- Consultation pré-anesthésique SDD-300
- Consultation suite à un contage tuberculeux SDD-301
- Contraction utérine chez une femme enceinte SDD-098
- Contracture musculaire localisée ou généralisée SDD-029
- Convulsions SDD-120
- Corps étranger de l'oreille ou du nez SDD-142
- Créatinine augmentée SDD-199
- Céphalée SDD-118

## D

- Demande d'amaigrissement SDD-270
- Demande d'explication d'un patient sur le déroulement, les risques et les bénéfices attendus d'un examen d'imagerie SDD-232
- Demande d'interruption volontaire de grossesse SDD-332
- Demande d'un certificat médical initial SDD-333
- Demande d'un examen d'imagerie SDD-231
- Demande de traitement et investigation inappropriés SDD-334
- Demande et préparation aux examens endoscopiques (bronchiques, digestifs) SDD-238
- Demande/prescription raisonnée et choix d'un examen diagnostique SDD-178

- Diarrhée SDD-002
- Difficulté à procréer SDD-033
- Diminution de la diurèse SDD-022
- Diminution du taux de prothrombine (TP) SDD-218
- Diplopie SDD-143
- Distension abdominale SDD-003
- Douleur abdominale SDD-004
- Douleur aiguë post-opératoire SDD-034
- Douleur anale SDD-005
- Douleur cervico-faciale SDD-144
- Douleur chronique SDD-035
- Douleur d'un membre (supérieur ou inférieur) SDD-071
- Douleur de la région lombaire SDD-036
- Douleur du rachis (cervical, dorsal ou lombaire) SDD-072
- Douleur pelvienne SDD-099
- Douleur pharyngée SDD-145
- Douleur testiculaire SDD-100
- Douleur thoracique SDD-161
- Douleur, brûlure, crampes et paresthésies SDD-073
- Douleurs articulaires SDD-067
- Dyscalcémie SDD-200
- Dyskaliémie SDD-201
- Dysnatrémie SDD-202
- Dysphonie SDD-146
- Dyspnée SDD-162
- Découverte d'anomalies à l'auscultation cardiaque SDD-018
- Découverte d'anomalies à l'auscultation pulmonaire SDD-020
- Découverte d'un aléa thérapeutique ou d'une erreur médicale SDD-331
- Découverte d'un souffle vasculaire SDD-019
- Découverte d'une anomalie abdominale à l'examen d'imagerie médicale SDD-224
- Découverte d'une anomalie au toucher rectal SDD-095
- Découverte d'une anomalie cardio-thoracique à l'examen d'imagerie médicale SDD-230
- Découverte d'une anomalie cervico-faciale à l'examen d'imagerie médicale SDD-225
- Découverte d'une anomalie du cerveau à l'examen d'imagerie médicale SDD-226
- Découverte d'une anomalie médullaire ou vertébrale à l'examen d'imagerie médicale SDD-227
- Découverte d'une anomalie osseuse et articulaire à l'examen d'imagerie médicale SDD-228
- Découverte d'une anomalie pelvienne à l'examen d'imagerie médicale SDD-229
- Découverte d'une hypotension artérielle SDD-043
- Découverte d'une malformation de l'appareil génital SDD-105
- Découverte de bacilles acido-alcoolo-résistants (BAAR) sur un crachat SDD-188
- Découverte diagnostic positif dépistage rapide VIH SDD-235
- Décès SDD-237
- Déficit neurologique sensitif et/ou moteur SDD-121
- Déformation articulaire SDD-070
- Déformation rachidienne SDD-065
- Dénutrition/malnutrition SDD-030
- Dépistage du diabète gestationnel SDD-304
- Dépistage et conseils devant une infection sexuellement transmissible SDD-305
- Dépistage et prévention des violences faites aux femmes SDD-317
- Dépistage et prévention ostéoporose SDD-306

- Dépistage néonatal systématique SDD-308
  - Dépistage prénatal de la trisomie 21 SDD-307
  - Déshydratation de l'enfant SDD-032
  - Détresse respiratoire aiguë SDD-160
- E
- Escarre SDD-086
  - Exaltation de l'humeur SDD-125
  - Examen du nouveau-né à terme SDD-039
  - Expectoration SDD-163
  - Explication pré-opératoire et recueil de consentement d'un geste invasif diagnostique ou thérapeutique SDD-239
  - Expliquer un traitement au patient (adulte/enfant/adolescent) SDD-352
  - Exposition accidentelle aux liquides biologiques SDD-336
- É
- Écoulement mamelonnaire SDD-040
  - Écoulement urétral SDD-101
  - Élévation des enzymes pancréatiques SDD-205
  - Élévation des marqueurs biochimiques cardiaques SDD-204
  - Élévation des transaminases sans cholestase SDD-206
  - Émission de sang par la bouche SDD-014
  - Épistaxis SDD-147
  - Éruptions chez l'enfant SDD-037
  - Érythème SDD-085
  - État de mort apparente SDD-038
  - Évaluation de l'aptitude au sport et rédaction d'un certificat de non contre-indication SDD-335
  - Évaluation de l'observance thérapeutique SDD-354
  - Évaluation et prise en charge de la douleur aiguë SDD-259
  - Évaluation et prise en charge de la douleur chronique SDD-260
  - Évaluation et prise en charge de la douleur de l'enfant et du nourrisson SDD-261
- F
- Faiblesse musculaire SDD-074
  - Ferritine : baisse ou augmentation SDD-207
- G
- Gestion du sevrage alcoolique contraint SDD-241
  - Gestion du sevrage tabagique contraint SDD-242
  - Goitre ou nodule thyroïdien SDD-148
  - Grosse jambe rouge aiguë SDD-087
  - Gynécomastie SDD-041
- H
- Hallucinations SDD-122
  - Hirsutisme SDD-079
  - Hospitalisation sans consentement SDD-240
  - Humeur triste/douleur morale SDD-123
  - Hyperglycémie SDD-208
  - Hyperlymphocytose SDD-220
  - Hyperprotidémie SDD-210
  - Hypersudation SDD-025
  - Hypertension artérielle SDD-042
  - Hypertension durant la grossesse SDD-053
  - Hyperthermie/fièvre SDD-044
  - Hyperéosinophilie SDD-219

- Hypoglycémie SDD-209
  - Hypoprotidémie SDD-211
  - Hypothermie SDD-045
  - Hypotonie/malaise du nourrisson SDD-046
  - Hématurie SDD-102
  - Hémoculture positive SDD-190
  - Hémorragie aiguë SDD-060
  - Hépatomégalie SDD-006
- I
- Ictère chez le nouveau-né SDD-048
  - Ictère SDD-047
  - Identification, prise en soin et suivi d'un patient en situation palliative SDD-337
  - Identifier les conséquences d'une pathologie/situation sur le maintien d'un emploi SDD-316
  - Identifier une situation de déconditionnement à l'effort SDD-353
  - Identifier/reconnaitre les différents examens d'imagerie (type/fenêtre/séquences/incidences/injection) SDD-233
  - Idées délirantes SDD-124
  - Incontinence fécale SDD-007
  - Incontinence urinaire SDD-103
  - Information et suivi d'un patient en chirurgie ambulatoire SDD-356
  - Ingestion ou inhalation d'un corps étranger SDD-149
  - Instabilité du genou SDD-075
  - Interprétation d'un compte rendu d'anatomopathologie SDD-180
  - Interprétation d'un myélogramme SDD-221
  - Interprétation d'un résultat de sérologie SDD-236
  - Interprétation d'une recherche d'accès palustre SDD-234
  - Interprétation de l'hémogramme SDD-223
  - Ivresse aiguë SDD-049
- J
- Jambes lourdes SDD-076
- L
- Leucorrhées SDD-104
  - Limitation de l'ouverture buccale SDD-150
  - Lésion cutanée/"grain de beauté" SDD-084
- M
- Malaise/perte de connaissance SDD-050
  - Masse abdominale SDD-008
  - Masse pelvienne SDD-106
  - Masse/tuméfaction pariétale SDD-009
  - Mise en place et suivi d'un appareil d'immobilisation SDD-243
  - Mise en place et suivi d'une contention mécanique SDD-244
  - Modification thérapeutique du mode de vie (sommeil, activité physique, alimentation.) SDD-324
  - Morsures et piqûres SDD-169
  - Mouvements anormaux SDD-126
  - Myalgies SDD-077
  - Méléna/rectorragie SDD-010
- N
- Nausées/vomissements SDD-013
- O
- Obésité et surpoids SDD-051

- Odynophagie/dysphagie SDD-052
  - Organisation de la sortie d'hospitalisation SDD-355
  - Otalgie SDD-153
  - Otorrhée SDD-154
- CE
- Œdème de la face et du cou SDD-151
  - Œdème localisé ou diffus SDD-054
  - Œil rouge et/ou douloureux SDD-152
- P
- Palpitations SDD-165
  - Paralyse faciale SDD-127
  - Patient à risque suicidaire SDD-309
  - Perte d'autonomie progressive SDD-031
  - Perte de liquide chez une femme enceinte avant terme SDD-109
  - Plaie SDD-170
  - Première consultation d'addictologie SDD-292
  - Prescription d'un appareillage simple SDD-245
  - Prescription d'un hypolipémiant SDD-252
  - Prescription d'un soin ambulatoire SDD-246
  - Prescription d'une insulinothérapie, consultation de suivi, éducation d'un patient diabétique de type 1 SDD-280
  - Prescription d'une rééducation SDD-247
  - Prescription et analyse du frottis sanguin SDD-222
  - Prescription et interprétation d'un audiogramme SDD-184
  - Prescription et interprétation d'un examen microbiologique des selles SDD-191
  - Prescription et interprétation de tests allergologiques (patch tests, prick tests, IDR) SDD-203
  - Prescription et suivi d'un traitement par anticoagulant et/ou anti-agrégant SDD-248
  - Prescription et surveillance d'une voie d'abord vasculaire SDD-271
  - Prescription médicale chez un patient en situation de précarité SDD-338
  - Prescription médicamenteuse, consultation de suivi et éducation d'un patient diabétique de type 2 ou ayant un diabète secondaire SDD-281
  - Prescription médicamenteuse, consultation de suivi et éducation d'un patient hypertendu SDD-282
  - Prescrire des antalgiques SDD-250
  - Prescrire des anti-inflammatoires non-stéroïdiens (AINS) SDD-249
  - Prescrire des corticoïdes par voie générale ou locale SDD-251
  - Prescrire des diurétiques SDD-253
  - Prescrire des soins associés à l'initiation d'une chimiothérapie SDD-254
  - Prescrire et réaliser une transfusion sanguine SDD-272
  - Prescrire un anti-infectieux SDD-255
  - Prescrire un arrêt de travail SDD-339
  - Prescrire un hypnotique/anxiolytique SDD-256
  - Prescrire une contraception et contraception d'urgence SDD-257
  - Prise de poids SDD-057
  - Prise en charge d'un accès palustre SDD-262
  - Prise en charge d'un allaitement normal et difficile SDD-273
  - Prise en charge d'un patient en décubitus prolongé SDD-276
  - Prise en charge d'un patient présentant une tuberculose bacillifère SDD-274
  - Prise en charge d'une ectoparasitose SDD-263
  - Prise en charge d'une suspicion de thrombophilie SDD-275

- Prise volontaire ou involontaire d'un toxique ou d'un médicament potentiellement toxique SDD-340
  - Prolapsus SDD-107
  - Protéinurie SDD-212
  - Prurit SDD-088
  - Prévention chez un malade contagieux SDD-310
  - Prévention de l'exposition aux écrans SDD-323
  - Prévention de la douleur liée aux soins SDD-258
  - Prévention de la mort inexpliquée du nourrisson SDD-318
  - Prévention des accidents domestiques SDD-325
  - Prévention des infections liées aux soins SDD-311
  - Prévention des maladies cardiovasculaires SDD-320
  - Prévention des risques fœtaux SDD-312
  - Prévention des risques liés au tabac SDD-314
  - Prévention des risques liés à l'alcool SDD-313
  - Prévention des risques professionnels SDD-315
  - Prévention du surpoids et de l'obésité SDD-319
  - Prévention/dépistage des cancers de l'adulte SDD-303
  - Puberté précoce ou retardée SDD-113
  - Purpura/ecchymose/hématome SDD-089
  - Pâleur de l'enfant SDD-055
- R
- Raideur articulaire SDD-056
  - Refus de traitement et de prise en charge recommandés SDD-343
  - Rhinorrhée SDD-155
  - Ronflements SDD-156
  - Réaction inflammatoire sur pièce opératoire /biopsie SDD-179
  - Réaction à un événement potentiellement traumatique SDD-341
  - Réalisation et interprétation d'un électrocardiogramme (ECG) SDD-185
  - Rédaction d'une ordonnance/d'un courrier médical SDD-342
  - Régurgitation du nourrisson SDD-011
  - Rétention aiguë d'urines SDD-097
- S
- Saignement génital anormal (hors grossesse connue) SDD-112
  - Saignement génital anormal en post-partum SDD-110
  - Saignement génital durant la grossesse SDD-111
  - Sensation de brûlure oculaire SDD-141
  - Situation de handicap SDD-345
  - Situation de harcèlement SDD-344
  - Situation sanitaire exceptionnelle SDD-346
  - Situation sociale précaire et isolement SDD-347
  - Splénomégalie SDD-058
  - Station au sol prolongée SDD-012
  - Strabisme de l'enfant SDD-157
  - Suivi d'un patient en insuffisance rénale chronique SDD-290
  - Suivi du patient immunodéprimé SDD-291
  - Suspicion d'un effet indésirable des médicaments ou d'un soin SDD-348
  - Suspicion maltraitance et enfance en danger SDD-321
  - Syndrome inflammatoire aigu ou chronique SDD-186
  - Syndrome polyuro-polydypsique SDD-061
- T
- Tache cutanée du nourrisson SDD-090

- Tachycardie SDD-166
- Tendance au saignement SDD-059
- Toux SDD-167
- Traumatisme abdomino-pelvien SDD-171
- Traumatisme crânien SDD-172
- Traumatisme des membres SDD-173
- Traumatisme facial SDD-174
- Traumatisme rachidien SDD-175
- Traumatisme sévère SDD-176
- Traumatisme thoracique SDD-177
- Tremblements SDD-128
- Troubles de déglutition ou fausse-route SDD-062
- Troubles de l'attention SDD-129
- Troubles de l'équilibre SDD-130
- Troubles de mémoire/déclin cognitif SDD-131
- Troubles des conduites alimentaires (anorexie ou boulimie) SDD-132
- Troubles des interactions sociales/difficultés de socialisation SDD-349
- Troubles du comportement chez enfant et adolescent SDD-133
- Troubles du cycle menstruel SDD-094
- Troubles du langage et/ou phonation SDD-134
- Troubles du sommeil, insomnie ou hypersomnie SDD-135
- Troubles obsessionnels, comportement compulsif SDD-136
- Troubles psychiatriques en post-partum SDD-137
- Troubles sexuels et troubles de l'érection SDD-063
- Tumeurs malignes sur pièce opératoire/biopsie SDD-181
- Tuméfaction cervico-faciale SDD-158

## U

- Ulcère cutané SDD-092

## V

- Vaccinations de l'adulte et de l'enfant SDD-322
- Vertige et sensation vertigineuse SDD-064
- Violences psychologiques et/ou physiques SDD-351
- Violences sexuelles SDD-350
- Vésicules, éruption vésiculeuse (cutanéomuqueuse) SDD-093



## Grille de stage 2<sup>nd</sup> cycle


**Grille évaluation Compétences Cliniques en stage DFASM**

N° étudiant : ..... Nom : ..... Prénom : .....  
 Date : ..... Evalueur : ..... Service : .....  
 Situation évaluée (SPDD) : .....

COMPETENCES RELATIONNELLES / 5 points		cocher la case correspondante				commentaire
		NP	A	ECA	NA	
1	Se présente « je suis X, étudiant en médecine... »		0,5	0,25	0	
2	Dit bonjour au patient		0,5	0,25	0	
3	Informe le patient du motif de sa venue (observation médicale)		0,5	0,25	0	
4	Demande l'autorisation de faire l'interrogatoire, l'examen physique		0,5	0,25	0	
5	A un comportement respectueux, met en confiance le patient, regarde le patient		0,5	0,25	0	
6	Utilise un vocabulaire approprié (non médical), questions ouvertes		0,5	0,25	0	
7	Laisse le patient s'exprimer et l'écoute sans l'interrompre, répond à ses questions		0,5	0,25	0	
8	Capable d'orienter le patient, garde la maîtrise de l'interrogatoire		0,5	0,25	0	
9	S'assure que le patient comprend ce qui lui est dit, reformulation		0,5	0,25	0	
10	Informe le patient avant de partir, lui demande s'il a des questions		0,5	0,25	0	
INTERROGATOIRE et EXAMEN PHYSIQUE / 9 points		NP	A	ECA	NA	commentaire
1	Vérifie l'identité du patient nom, prénom, DDM (âge)		0,5	0,25	0	
2	Fait préciser le motif de la venue (symptômes du diagnostic)		0,5	0,25	0	
3	Se renseigne sur le contexte social familial, professionnel, OMS		0,5	0,25	0	
4	Fait préciser les symptômes (description)		0,5	0,25	0	
5	Fait préciser les symptômes (chronologie)		0,5	0,25	0	
6	Fait préciser les symptômes (éléments de gravité)		1	0,5	0	
7	Fait préciser les autres symptômes qui pourraient être associés		0,5	0,25	0	
8	Fait préciser si bilan biologique déjà faits		0,5	0,25	0	
9	Recherche la prise de traitements associés, +/- allergies		1	0,5	0	
10	Recherche les signes généraux appétit, perte poids > 10%, sueurs, fièvre, frissons		1	0,5	0	
11	Utilise la solution hydro-alcoolique avant et après l'examen		1	0,5	0	
12	Examen clinique orienté sur le symptôme en priorisant les signes de gravité		0,5	0,25	0	
13	Examen clinique orienté sur le symptôme et les signes associés		0,5	0,25	0	
14	Examen clinique orienté sur d'autres éléments (diagnostics alternatifs)		0,5	0,25	0	

**A acquis / ECA en cours d'acquisition / NA non acquis / NP non pertinent dans la situation**

**Rétroaction et échange avec l'examineur :**

Domaine évalué	Appréciation globale /6pts	Points positifs/ Points à améliorer
<b>Présentation de l'observation</b> Présente les principaux éléments de l'observation	<input type="checkbox"/> Insuffisant <input type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Bien <input type="checkbox"/> Excellent 0                      0,5                      1                      2	
<b>Raisonnement</b> Formule une hypothèse /synthèse suite à l'interrogatoire et l'examen physique	<input type="checkbox"/> Insuffisant <input type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Bien <input type="checkbox"/> Excellent 0                      0,5                      1                      2	
<b>Stratégie de prise en charge</b> Propose des examens complémentaires ou une thérapeutique selon les cas Intègre le patient dans une prise en charge globale, pluri-professionnelle	<input type="checkbox"/> Insuffisant <input type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Bien <input type="checkbox"/> Excellent 0                      0,5                      1                      2	

**TOTAL /20 = communication (/5) + examen clinique (/9) + appréciation globale (/6)**

Note



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Faculté  
de santé**  
Université  
de Toulouse



**Université  
de Toulouse**

Université de Toulouse  
Faculté de santé  
Département Médecine, Maieutique et  
Paramédical  
37 Allées Jules Guesde  
31000 TOULOUSE  
Tél. : +33 (0)5 61 14 59 26  
Mail : [sante.mmp.stages@utoulouse.fr](mailto:sante.mmp.stages@utoulouse.fr)